Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagne

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

Dossier de candidature





Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance 33, route de la Lauzière 05230 La Bâtie-Neuve Tel : 04.92.50.20.50

gemapi@ccspva.com



Le territoire de la communauté de communes, porteur de la présente candidature pour l'appel à projet STePRiM est un territoire Alpin, situé sur les départements des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence. Concerné par de nombreux aléas et un facteur multi-risques, l'intercommunalité est compétente en matière de Gestion du Milieux Aquatique et Prévention des Inondations (GEMAPI) depuis le 1^{er} janvier 2018. Le travail engagé autour de la prise de compétence et les premiers projets menés à ce jour ont permis aux élus de prendre conscience de l'importance de la bonne gestion du risque. Il semble en effet, important de préciser que les phénomènes se produisant en zone de montagne sont souvent violents et destructifs du fait de la pente, mais aussi brefs et donc difficile à anticiper du fait des conditions micro-météorologiques spécifiques aux reliefs de montagne. En outre, le changement climatique, l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des phénomènes poussent aujourd'hui la collectivité à repenser sa vision de la gestion du risque.

Le torrentiel est un aléa spécifique des zones montagneuses. Il diffère des inondations de plaine dans son fonctionnement et dans les dégâts qu'il occasionne en raison de l'important transport solide qu'il génère et qui entraîne un fort pouvoir érosif. La prise en compte et la gestion de cet aléa est une pratique habituelle dans les territoires montagneux et l'attribution de la compétence GEMAPI a rendu la collectivité responsable en matière de crue torrentielle. C'est à ce jour, l'aléa pour lequel la connaissance est le plus à jour sur le territoire Serre-Ponçon Val d'Avance.

Pour autant, d'autres aléas sont bien présents sur le territoire et peuvent générer des risques importants : crue torrentielle, inondation, chute de bloc, glissement de terrain, érosion, avalanche, incendie de forêt ... Le territoire de la communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance apparait comme un bassin de risques pertinent de par sa morphologie géographique mais également par son échelon administratif, le positionnant de manière centrale au sein des divers maîtres d'ouvrage. L'élaboration d'une stratégie de prévention des risques définira des priorités d'actions en tenant compte non seulement de l'ensemble de ces aléas de montagne mais également des priorités d'actions issues de la concertation.

En effet, aujourd'hui, les maîtrises d'ouvrage ont tendance à se multiplier, entre communes, intercommunalités et département, sans avoir pour autant développé de vision globale de la gestion du risque, et donc, sans avoir établi de stratégie cohérente à l'échelle du territoire.

Dans la volonté de co-construire un programme cohérent et concerté à l'échelle de son territoire, mais aussi dans l'envie d'impliquer l'ensemble des acteurs du risque autour d'un projet commun, l'appel à projet pour la Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagne apparaît aujourd'hui, aux yeux des élus du territoire, comme une réelle opportunité à saisir pour la collectivité. En effet, le souhait collectif de décliner une stratégie territoriale élargie à l'ensemble des aléas de montagne s'est, par de nombreuses occasions, fait sentir et le lancement d'une démarche concertée dès le début du prochain mandat avec les nouveaux élus en place s'offre comme une chance à saisir.

Table des matières

1. Pro	ésentation générale du territoire	5
1.1.	Localisation	5
1.2.	Topographie	6
1.3.	Géologie	7
1.4.	Hydrographie	9
1.5.	Climat	
1.6.	Patrimoine naturel	13
1.7.	Patrimoine culturel	20
1.8.	Contexte socio-économique	
2. Sy	nthèse des connaissances des aléas sur le territoire	25
2.1.	Sources et traitement des données.	25
2.2.	Crue Torrentielle	28
Erosic	on torrentielle	30
2.3.	Inondation	31
2.4.	Avalanche	33
2.5.	Chute de blocs	34
2.6.	Glissement	
2.7.	Reprise des aléas (érosion superficielle/ ravinement/ chute de blocs) suite	aux incendies de
forêt	38	
2.8.	Sismicité	
3. Ale	éas de Montagne et changement climatique	42
4. Re	censement des enjeux et dispositifs de protection existants	43
4.1.	Enjeux	43
4.2.	Urbanisme	45
4.3.	Dispositifs de protection	48
5. Cro	oisement aléa/enjeux	50
5.1.	Croisement aléas/enjeux : 3 visions complémentaires	50
5.2.	Des zones prioritaires d'ores et déjà identifiées	53
5.3.	Etat des lieux des documents d'alertes et de leur appropriation	53
5.4.	Communication aux usagers du territoire	54
6. Co	ntenu et temporalité du projet « STePRiM »	55
6.1.	Programme d'intention	55
6.2.	Gouvernance et concertation	58
7 Δn	nexes	62

1. Présentation générale du territoire

Cette première partie vise à une présentation générale du territoire en insistant sur ses caractéristiques physiques, son contexte administratif et économique.

1.1. Localisation

L'intercommunalité Serre-Ponçon Val d'Avance, porteur de la présente candidature, est située dans le massif des Alpes, au sud du département des Hautes-Alpes (05). Deux de ses communes, Piégut et Venterol sont situées dans le département des Alpes de Haute-Provence (04). Le territoire fait partie de la région Provence Alpes Côte d'Azur dite région Sud.

Cette collectivité rurale, rassemble 16 communes : Avançon, La Bâtie-Neuve, La Bâtie-Vieille, Bréziers, Espinasses, Remollon, Rochebrune, La Rochette, Rousset, Montgardin, Piégut (04), Rambaud, Saint-Etienne-Le-Laus, Théus, Valserres et Venterol (04), pour une population DGF2019 de **8 408 habitants**.

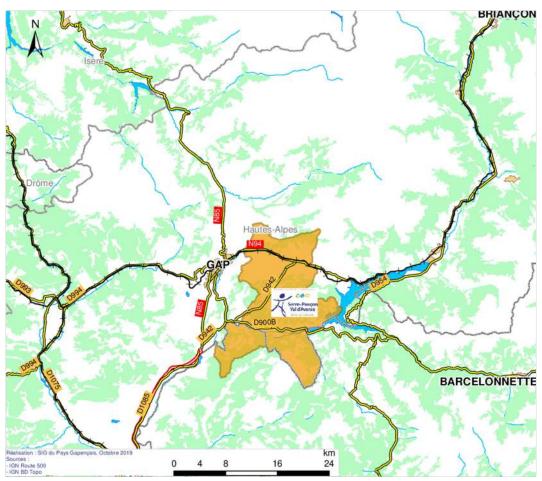


Figure 1 : La communauté de communes au sein des départements des Hautes-Alpes (05) et des Alpes de Hautes Provence (04)

Située entre Gap et le lac de Serre-Ponçon, le territoire est implanté sur des axes routiers majeurs pour l'économie du département : la RN94 (Gap => Briançon), la RD942 (Tallard => Montgardin) et la D900b (Tallard => Chorges, par le barrage). Ces accès permettent la desserte du nord des Hautes-Alpes et de la vallée de l'Ubaye (04).

1.2. Topographie

Implanté entre 780 mètres et 2 464 mètres d'altitude (sommet du Piolit), ce territoire d'une superficie de 244,55 km² est composé de deux vallées principales : la vallée de l'Avance et la vallée de la Durance qui s'articulent autour du Mont Colombis (1734m).

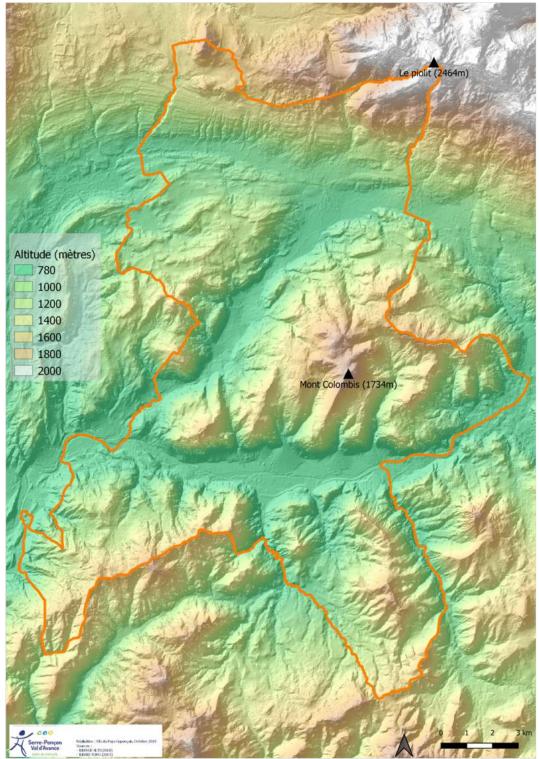


Figure 2 : La topographie du territoire

1.3. Géologie

La communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance fait partie du secteur géologique du gapençais, qui peut être rattaché à la fois aux chaînes subalpines et à la zone dauphinoise.

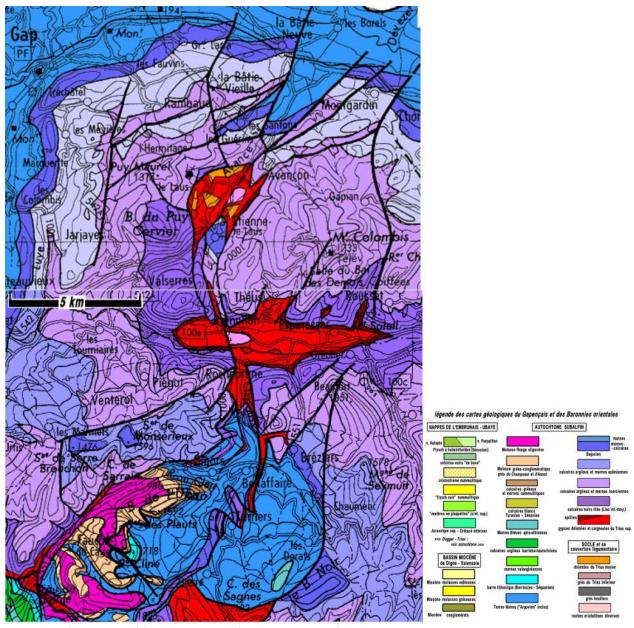


Figure 3 : géologie simplifiée du territoire de l'Avance – source : géol-alp.com

À l'extrémité nord du territoire de l'intercommunalité, le sillon de Gap englobe les communes de la Rochette, Montgardin et la Batie-Neuve. Cette dépression en demi-cercle est creusée dans les terres noires du jurassique supérieur et encercle le dôme de Remollon par le nord. Ce dôme, mis en relief par l'érosion, inclus la plupart des municipalités de la communauté de communes. Ce relief est constitué d'un anticlinal d'axe nord-ouest / sud-est qui passe par Gap et le Laus et qui plonge de plus en plus vers le nord-ouest. Il se caractérise par une série de cuestas concentriques dont le regard est tourné vers le cœur du dôme (figure 4).

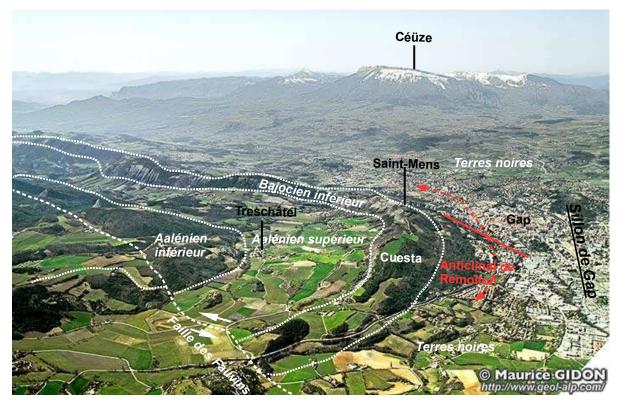


Figure 4: L'extrémité nord-ouest du Dôme de Remollon et la ville Gap vue d'avion, du nord-est, depuis l'aplomb du Petit Larra - Source : inspiré de Maurice Gidon, geol-alp.com

On peut observer que le dôme de Remollon est constitué d'une cuesta de calcaires argileux lités du Bajocien inférieur. En rouge est représenté l'anticlinal de Remollon, avec son axe plongeant vers le nord-ouest.

La rivière de l'Avance sépare le dôme en deux parties (dôme oriental et dôme occidental) et laisse apparaître la succession de couches du trias au jurassique moyen. La structure est accidentée par de nombreuses failles, pour la plupart extensives

Au sud, le dôme est entaillé par la vallée de la Durance qui représente grossièrement l'extrémité nord des chevauchements de la nappe de Digne (Figures 3 et 5).



Figure 5 : Le Dôme de Remollon et ses abords : vue générale depuis le N-NE - Source : Maurice Gidon, geol-alp.com

Ne sont représentées que les très grandes lignes de l'organisation structurale :

- en bleu pâle la limite entre le Dôme de Remollon et le sillon de Gap (correspondant à la base des Terres Noires);
- en bleu foncé la limite inférieure des calcaires lités du Bajocien ;
- en violet la limite entre le Lias inférieur calcaire et les alternances calcaréo-marneuses du Lias supérieur (Aalénien) et du Jurassique moyen (Bajocien);
- en rouge la limite Lias- Trias et les zones à dolomies et gypse ;
- en rose la limite entre les terrains charriés de la nappe de Digne et leur autochtone des chaînons au NE de Sisteron;
- les failles (très incomplètement représentées) sont en blanc.

1.4. Hydrographie

Historiquement, les cours d'eau représentent des limites naturelles entre les territoires. Ils ont été utilisés afin de délimiter des territoires, menant aujourd'hui à une gestion partagée de ces derniers entre plusieurs entités. Si l'intercommunalité, par la prise de compétence GEMAPI pallie aux difficultés générées par la double gestion communale des cours d'eau, il semble intéressant de noter que des gestions partagées existent toujours aux frontières des intercommunalités, sur les cours d'eau qui les matérialisent. Pour notre territoire, il s'agit principalement des torrents du Devezet et de la Blanche.

A ce jour compétent en matière de GEMAPI, la labellisation du territoire permettra d'asseoir sa légitimité en matière de gestion du risque torrentiel dans les discussions engagées avec les acteurs concernés.

Physiquement, trois cours d'eau principaux traversent le territoire :

- Deux rivières torrentielles : l'Avance et la Durance.
- Une rivière de plaine (de pente inférieure à 1%) : La Luye

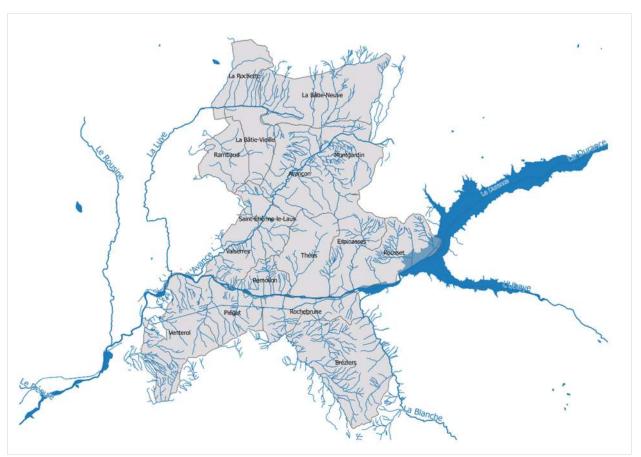


Figure 6 : Le réseau hydrographique du territoire - Source : Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance

a. <u>L'Avance</u>

Elle prend sa source au Marais de Chorges (arrêté de protection du biotope) et est alimentée par des torrents.

Les principaux affluents de l'Avance sont, de l'amont vers l'aval (cf figure 7) :

- ❖ Le torrent des Réallons (commune de Chorges, hors périmètre d'étude) ;
- ❖ Le torrent du Dévezet à la confluence duquel se situe le lotissement du Saruchet, à Montardin et la ZAE La Grande Isle, à Chorges ;
- Le torrent du Saint-Pancrace ;
- Le torrent du Bridon ;
- Le torrent des Roumillons ;
- Le torrent de Comberland à la confluence duquel se trouvent les hameaux de la Plâtrière et du Moulin. ;
- ❖ Le torrent du Merdarel des Tancs à la confluence duquel se situe le village de Valserres ;

Elle se jette dans la Durance sur la commune de Jarjayes, dans le sud du territoire.

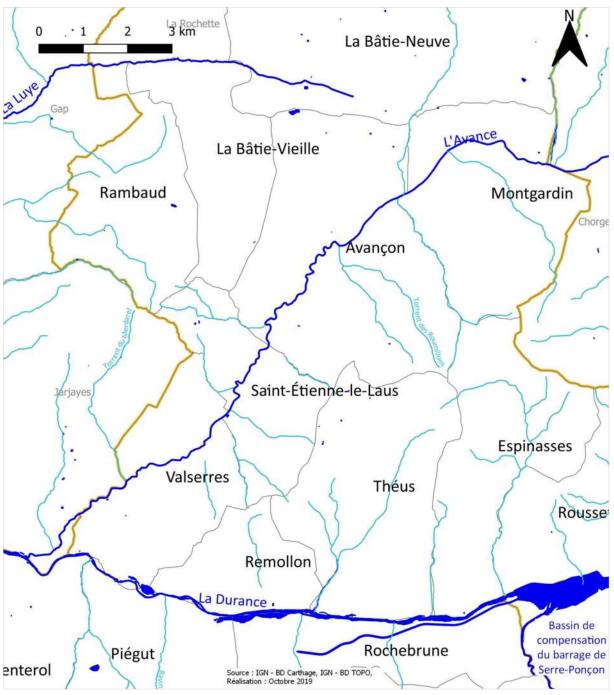


Figure 7: L'avance et ses affluents

b. La Durance

La Durance traverse le territoire de l'intercommunalité en aval du barrage de Serre-Ponçon (situé sur la commune de Rousset). C'est donc une rivière torrentielle « régulée » qui court dans la vallée. Outre le débit maîtrisé du barrage, elle est alimentée par divers torrents, rases et ravins. Une rase est une ravine sans exutoire, qui canalise les écoulements liés à un ruissellement des eaux de pluies lors d'épisodes pluvieux.

Les principaux affluents de la Durance sur le territoire de la communauté de communes sont, de l'amont vers l'aval (cf figure 8) :

La Blanche et le Ravin des Gorges qui se jettent dans le bassin de compensation du barrage;

- ❖ Le Trente pas, dont le cône de déjection abrite les villages de Rousset et d'Espinasses ;
- Le Merdarel;
- Le torrent de Bréziers ;
- Le Torrent de Théus, dont le cône de déjection est urbanisé ;
- Le torrent de Clapouse ;
- Diverses rases sur la commune de Remollon ;
- Et l'Avance.

Il semble important de souligner que cette vallée porte également le canal EDF de la Durance. Ouvrage majeur dans l'acheminement de la ressource en eau dans le Sud de la Région.

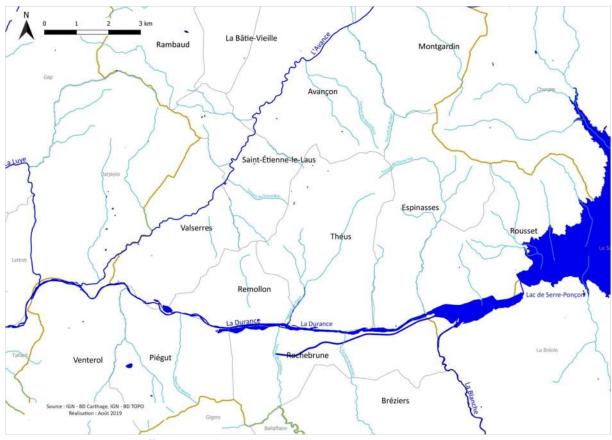


Figure 8 : La Durance et ses affluents

c. <u>La Luye</u>

Enfin, une troisième rivière court sur le territoire selon l'axe Est/Ouest, de la Bâtie-Neuve vers Gap : La Luye, qui prend sa source dans les zones humides de La Bâtie-Neuve. La Luye est une rivière de plaine, sa pente étant inférieure à 1%.

Elle est alimentée par un ensemble de rases et ravins qui descendent des crêtes situées entre le Chapeau de Napoléon et la Montagne Saint Philippe.

Le torrent de la Combe et le Ravin de Flodanche viennent également alimenter cette rivière au niveau de Pont Sarrazin, à La Rochette.

Elle traverse ensuite l'agglomération de Gap.

1.5. Climat

(source: météo France)

Le climat du territoire pourrait se résumer par les mots « méditerranéen de montagne ». Le département étant largement ouvert vers le Sud par les vallées de la Durance et du Buëch, il est assez influencé par le climat méditerranéen. La topographie quant à elle, lui confère également les caractéristiques d'un climat de montagne.

Les précipitations se concentrent sur les mois d'octobre/novembre et sur le mois de mai. On y trouve des épisodes pluvio-orageux intenses pouvant déverser près de 200mm d'eau en 24h.

Si l'été s'accompagne de fortes chaleurs et d'une relative sècheresse, le froid hivernal reste modéré avec des températures minimales en janvier de -3°C/-5°C. Les chutes de neige, peuvent tout de même être importantes en hiver, sur la partie haute de ses reliefs comme en vallées.

La zone est soumise au Mistral, vent de secteur nord-ouest à nord, froid, sec et généralement accompagné d'un temps ensoleillé. Les vitesses peuvent être soutenues bien qu'elles soient plus modérées que dans la vallée du Rhône

Il est intéressant de noter qu'une forte différence de température s'opère entre la vallée de la Durance et celle de l'Avance.

D'une manière générale, l'ensemble du territoire est soumis aux brises de pentes qui s'allument tôt dans la journée en été.

1.6. Patrimoine naturel

SES Espaces Naturels Classés et Inscrits

L'une des premières politiques publiques en faveur d'espaces remarquables du territoire français est le classement d'un site naturel. Ce label officiel désigne les sites naturels remarquables d'un point de vue paysager, historique, culturel, scientifique... On distingue les sites naturels classés et les sites naturels inscrits. Les travaux en site classé et inscrit nécessitent une autorisation préalable par les autorités compétentes.

Le territoire compte actuellement 2 sites naturels inscrits :

- ✓ Site inscrit de la Salle de Bal des demoiselles coiffées du Vallauria, (cf figure 9)
- ✓ Le Lac de Serre-Ponçon (cf figure 10)



Figure 9 : Les Demoiselles Coiffées du Vallauria



Figure 10: Le Lac de Serre-Ponçon | Vue depuis Rousset sur le Grand Morgon

❖ Sites Natura 2000

Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la directive européenne oiseaux et à la directive européenne habitats-faune-flore.

Les quatre sites Natura 2000 du territoire sont :

- ✓ Une partie du « Massif du Piolit-Chabrières »
- ✓ « Crête de Seymuit Montagne de la Scie »
- √ « Venterol Piégut Grand Vallon » (04)
- √ « La Durance »

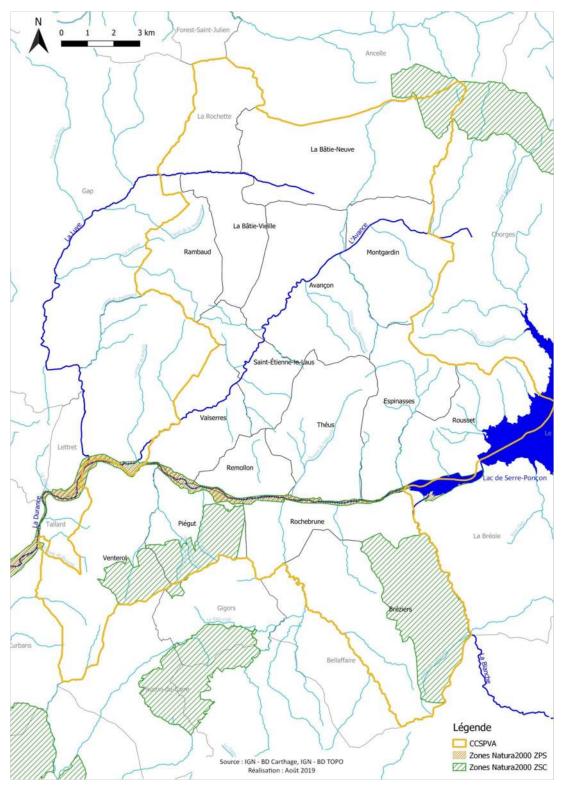


Figure 11: Carte des zones Natura 2000 du territoire

Sensibles Espaces Naturels Sensibles

Le classement en Espaces Naturels Sensibles (ENS) a pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ; mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel. Cinq ENS sont répertoriés sur le territoire :

Cinq ENS sont répertoriés sur le territoire :

- ✓ Les Adrets de Remollon
- ✓ Zone humide de Piegut (plus commune sous le nom de la Forêt des Cassettes pour les habitants, zone d'expansion des crues).
- ✓ Haute Vallée de l'Avance (zone d'expansion des crues).
- ✓ La Luye de La Bâtie à Gap
- ✓ Le Plateau des Moutas (La Rochette)

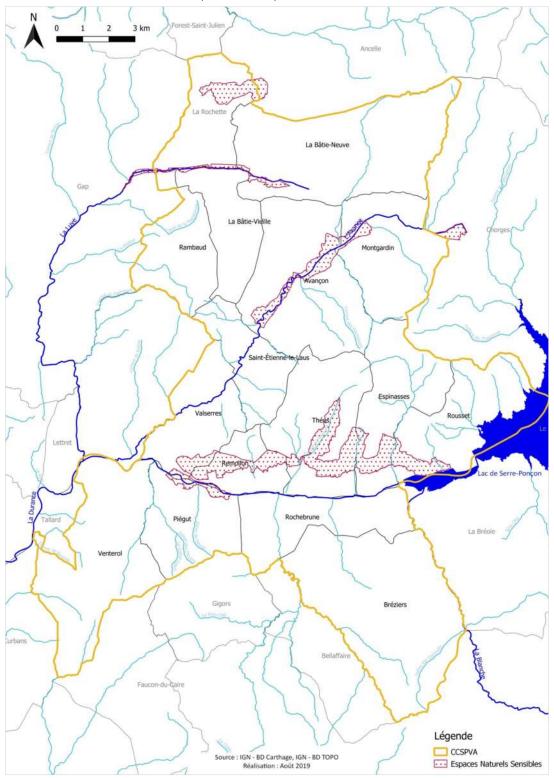


Figure 12 : Carte des Espaces Naturels Sensibles du territoire

❖ ZNIEFF de type I et II

Cet inventaire constitue un référentiel en matière de connaissances du patrimoine biologique d'un territoire. Dans le territoire de la communauté de communes, les 13 zones ZNIEFF de type I couvre près 3000 ha et les 6 zones de type II couvrent environ 7000 ha, soit près de 41% de sa surface.

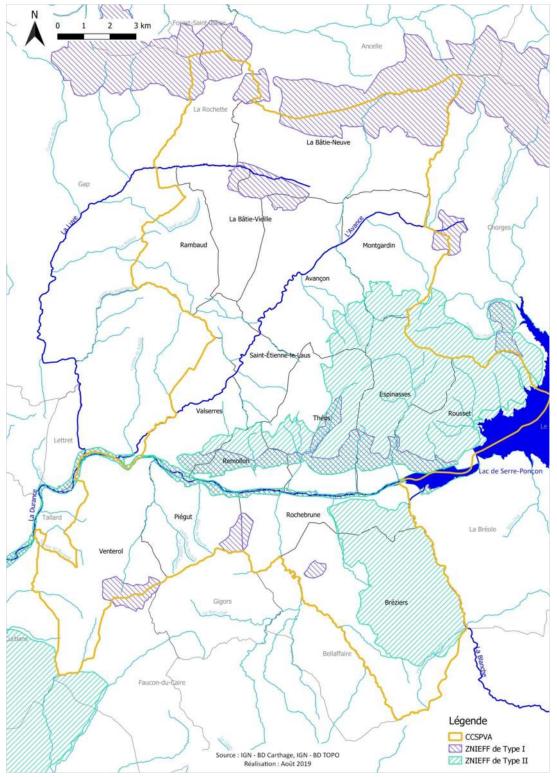


Figure 13: Carte des ZNIEFF de type I et II du territoire

Nom	Surface de la ZNIEFF sur le territoire de la CCSPVA (Ha)	
Versant adret d'Espinasses, Théus et Remollon - Forêt Domaniale de Serre-Ponçon - Mont Colombis	4258,9	
Montagne de la Scie et de Seymuit	1968.2	
La haute Durance à l'aval de Serre-Ponçon jusqu'à Sisteron	191,3	
Forêt Domaniale de Grand Vallon - bois de la Combe - la montagne - tête des Monges - bois d'Aubert - bois de la Vière	0,01	Type II
Plan d'eau du lac de barrage de Serre-Ponçon, certaines de ses rives à l'aval du pont de Savines et zones humides de Peyre Blanc	362,7	
Massif de Chabanon - tête Grosse - montagne de Val Haut - le Marzenc - Forêt Domaniale des gorges du Sasse - le Rascle - le bois Noir	0,03	
Puy de Manse	130,2	
Plateau du col Bayard et du col de Manse - bois de Saint-Laurent	82,2	
Plateau des Montas et des Faïsses au sud-est du puy de Manse - zones humides à l'est du Chapeau de Napoléon	74,2	
Forêt Domaniale du Sapet - Crètes du Piolit - Les Parias - Pic de Chabrières et ses Oucanes - Lac de Saint-Apollinaire et ses abords	803	
Zones humides et collines entre le Grand Larra et la Bâtie-Neuve - les Sagnes - les Petits Marais - les marais Cheminants	308.4	
Bocage et marais de la plaine de Chorges-Montgardin - les Marais - la Grande lle	38,3	Type I
Versant adret de Remollon, Théus et Espinasses - montagne de Saint- Maurice – Rocher de Saint-Pierre	778,1	
La haute Durance, ses iscles et ses ripisyvles D'Espinasses à Tallard	233,6	
Ravin boisé de Peyrouret	107,4	
Versant adret de Mouisset - la Gineste	35.83	
Montagne des Pluis - sommet de serre Brouchon	108,1	
Bois Bonnardel et pentes boisées du serre Cocu	3,2	
Plan d'eau de la retenue d'Espinasses – Chaussetive	41,2	

Les zones humides

Elles sont principalement situées aux abords des rivières (Durance, Avance et Luye).

Ces corridors écologiques jouent un rôle primordial non seulement pour la biodiversité qu'ils abritent mais également pour le laminage des crues.

Certaines d'entre elles sont également répertoriées en tant qu'Espaces Naturels Sensibles

- ✓ Zone humide de Piegut dite « Forêt des Cassettes » (zone d'expansion des crues) ;
- ✓ Haute Vallée de l'Avance (zone d'expansion des crues);

- ✓ La Luye de La Bâtie à Gap;
- ✓ Le Plateau des Moutas (La Rochette)

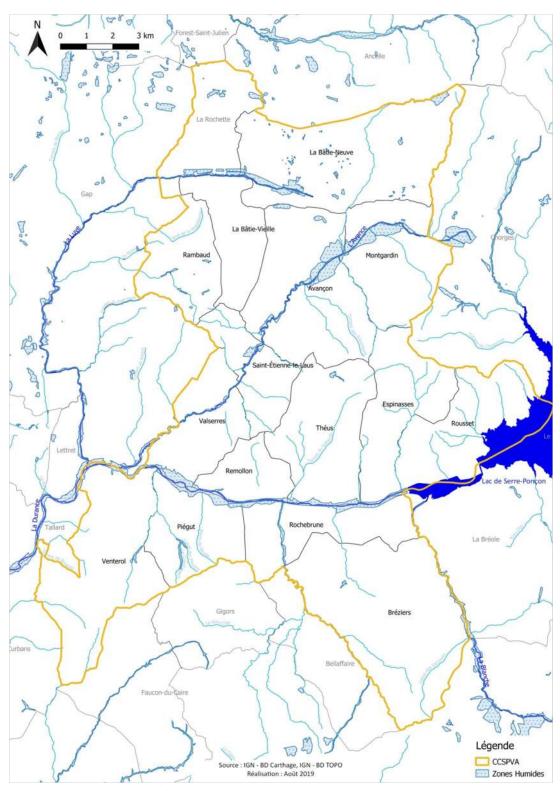


Figure 14: Carte des zones humides du territoire

Arrêté de Protection de Biotope

La commune de Rousset est concernée par un arrêté de protection de biotope sur la montagne de Mouisser qui vise la protection de l'habitat des espèces protégées suivantes :

✓ Flore

- L'astragale queue de renard (Astragalus alopecurus Pall.)
- La gagée des champs (Gagea villosa (M. Bieb.) Sweet)

✓ Faune

- Insectes
 - L'isabelle de France (Actias isabellae Graells.)
 - La diane (Zerynthia polyxena Denis & Schiffermüller)
 - La prosperpine (Zerynthia rumina L.)
- Chiroptères
 - Le grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum Schreber)
 - Le petit rhinolophe (Rhinolophus hipposideros Bechstein)





Figure 15: L'astragale queue de renard et le papillon Isabelle de France

1.7. Patrimoine culturel

❖ Le petit patrimoine rural

La collectivité a procédé à l'inventaire de tout le petit patrimoine présent sur le territoire en 2011 dans le cadre d'un projet LEADER, porté par le Pays Gapençais.

261 éléments ont été recensés sur l'intercommunalité, composés du patrimoine religieux, du patrimoine hydrographique (fontaines, lavoirs) et du patrimoine dit « *des savoir-faire* ». Ce petit patrimoine non protégé représente cependant l'histoire du territoire. Pour la collectivité, il est important de le protéger et de le mettre en valeur.



Figure 16: La tour de la Bâtie-Vieille et le Lavoir d'Avançon



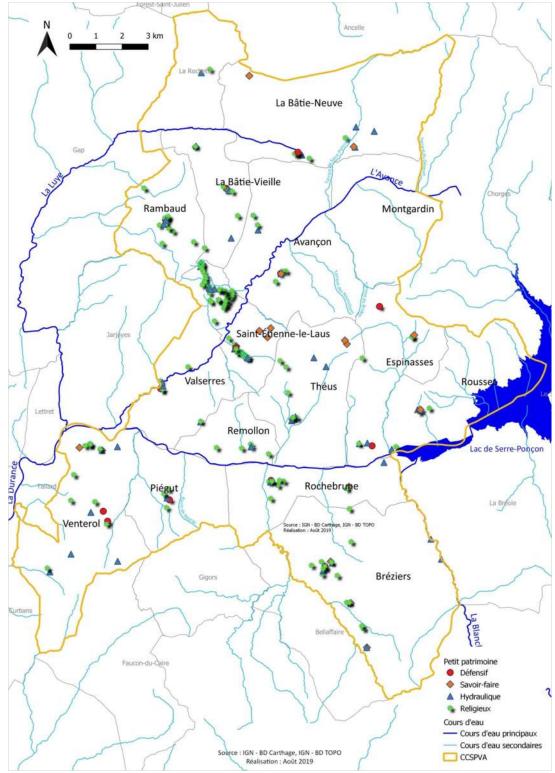


Figure 17: La répartition du petit patrimoine sur le territoire

Le barrage de Serre-Ponçon

En 1955, Electricité de France fut chargée de l'exécution d'un projet associant la production d'électricité à l'irrigation des terres agricoles de la Provence. Le chantier du barrage a duré 54 mois. Le remplissage du réservoir d'eau, entamé le 16 novembre 1959, fut terminé le 18 mai 1961. La côte

780 était atteinte.

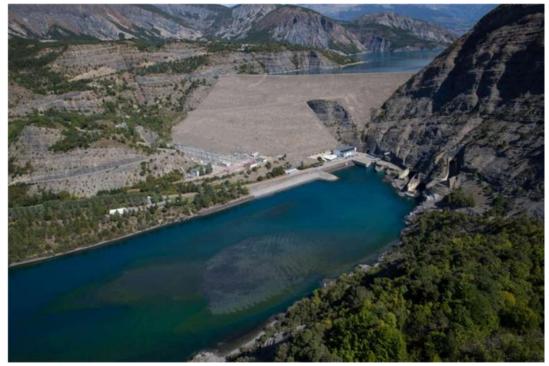


Figure 18: Vue sur le barrage de Serre-Ponçon et son bassin de compensation, implantés sur la commune de Rousset

Réalisé en matériaux alluvionnaires, extraits du lit de la Durance, Serre-Ponçon est le plus grand barrage en terre d'Europe. Sa construction nécessita le déplacement des populations et la destruction de villages.

Aujourd'hui, le barrage de Serre-Ponçon représente la plus importante retenue d'eau en France, avec 1,2 milliards de m3 d'eau. Il est aussi le deuxième lac artificiel d'Europe par sa capacité, et le troisième par sa superficie (28,2 km²).

Il est le site de référence en matière de gestion multi-usage de l'eau : production d'énergie, « château d'eau » de la Provence avec 200 millions de m3 dédiés à l'agriculture et l'alimentation en eau potable, lieu d'activités nautiques, gestion du territoire mais également maîtrise de la Durance et de ses crues meurtrières.

Compte tenu de ses caractéristiques particulières, un Plan Particulier d'Intervention a été élaboré pour le barrage de Serre-Ponçon. Le barrage s'implante sur la commune de Rousset et les premières communes touchées en cas de problème sont celles du territoire du porteur de projet.

Bien que l'on parle ici de risque industriel plus que naturel, le présent appel à projet sera l'occasion d'interroger les élus des communes concernées quant à la bonne connaissance des outils de gestion de crise à leur disposition.

❖ Sanctuaire Notre-Dame-du Laus

Situé sur un des chemins de Compostelle, il s'agit du patrimoine cultuel le plus important des Hautes-Alpes. Il accueille chaque année entre 150 000 et 170 000 visiteurs. Ce lieu aurait été le théâtre d'apparition de la Vierge Marie à Benoîte Rencurel, bergère de Saint-Etienne d'Avançon, pendant 54 ans (de 1664 à la mort de Benoîte en 1718). Le procès en béatification par le Vatican est en cours. Il s'implante à 900 mètres d'altitude, au centre d'un amphithéâtre large de 15 kilomètres, d'où l'on

profite d'une vue exceptionnelle sur la chaîne Piolit-Chabrières mais ou les aléas glissement,

torrentiel et chute de bloc sont bien présents.



Figure 19 : Le sanctuaire, au cœur de son amphithéâtre naturel

1.8. Contexte socio-économique

Démographie

La densité de population est très faible sur le territoire de Serre-Ponçon Val d'Avance (31,15 habitants/km²) et sur le département des Hautes-Alpes en général.

En effet, la densité du territoire est 4 fois moins élevée que celle de la France (117,56 hab/km2), 5,5 fois moins élevée que celle de la région PACA (159 hab/km2), mais 1,2 fois plus élevée que la densité moyenne du département des Hautes-Alpes (24 hab/km2).

Critères	CC Serre-Ponçon Val d'Avance
Population INSEE	7618 habitants
Population DGF	8284 habitants
Superficie en km²	244,55 km
Densité de population (habitants INSEE/km²)	31,15 hab/km²

Territoire rural, la population de la communauté de commune est peu soumise aux fluctuations touristiques. La récente prise de compétence tourisme par la collectivité est cependant en train de faire bouger les lignes en revoyant l'attractivité du territoire, notamment par la réorientation de l'offre touristique vers un public familial.

Il faut cependant noter que ce territoire est très fréquenté par les usagers locaux, notamment en provenance de l'agglomération de Gap Tallard Durance. En effet, ses nombreux sites diversifiés se prêtent particulièrement bien à la pratique des activités de plein air en famille. La base de loisirs des 3 Lacs, située en vallée de la Durance est également très fréquentée en été.

En outre, de nombreuses zones de vie sont historiquement implantées en zone d'aléas. Le village d'Espinasses est situé sous une zone de chute de blocs importante, régulièrement purgée afin d'éviter tout incident. Le lotissement des Casses-Vivert, commune de La Bâtie-Neuve, est implanté sur une zone de glissement entrainant à ce jour, un classement en zone rouge du PPRn de la commune et des dommages importants sur les constructions.

Une partie des chefs-lieux de Montgardin, Saint-Etienne-le-Laus et Bréziers ainsi que le village de Théus dans sa totalité sont concernés par un aléa glissement.

Le village de Remollon est actuellement mis à l'abri par une forêt jouant le rôle de protection contre les chutes de blocs. Mais que viendrait-il se passer si cette dernière venait à bruler ?

Enfin, de nombreux villages et hameaux sont implantés sur les cônes de déjection de torrents et ravins, inévitablement situés en zone d'aléa torrentiel.

L'activité économique

Voici un tableau permettant d'analyser et de comparer l'économie du territoire grâce aux différentes entreprises et établissements actifs sur une base de données INSEE au 31 décembre 2016 et base de données communauté de communes pour ce qui concerna l'agriculture.

Critères	Serre-Ponçon Val d'Avance	% Serre-Ponçon Val d'Avance	% Hautes-Alpes	
Nombre d'établissements actifs	699	100%	100%	
Agriculture (CCSPVA)	132	18,8%	9,6%*	
Industrie	102	14,6%	7,7%	
Construction	114	16,3%	9,8%	
Commerce, transport, hébergement et restauration	121	17,3%	26,8%	
Services aux entreprises	114	16,3%	16,8%	
Services aux particuliers	116	16,5%	29,9 %	

La part de l'activité agricole s'élève à 18,8% du total des établissements actifs sur le territoire. C'est le corps de métier le plus représenté, bien que l'économie d'une manière générale soit plutôt bien équilibrée.

7 zones d'activités économiques sont implantées sur le territoire, réparties selon le tableau cidessous.

dessous.		Nombre	
Zones d'activité Economique	Communes	d'entreprises	Aléa concerné
ZA DU SARUCHET	Montgardin	14	Torrentiel
ZA LES FAURIES	La Bâtie-Neuve	3	Glissement
ZA LA LAUZIERE	La Bâtie-Neuve	13 (dont le CIS)	-
ZA LES CHEMINANTS	La Bâtie-Neuve	13	Torrentiel
ZA PONT SARRAZIN	La Rochette	2	-
ZA SAINT ETIENNE LE LAUS	Saint-Etienne-le-Laus	2	Torrentiel / Inondation
ZA DE REMOLLON/ THEUS	Remollon	3	Torrentiel

Il apparaît donc aujourd'hui plus de nécessaire pour la collectivité de bénéficier de l'impulsion donnée par un programme tel que l'appel à projet STePRiM peut offrir.

2. Synthèse des connaissances des aléas sur le territoire

2.1. Sources et traitement des données.

<u>Définition et méthodologie</u>

Un **phénomène naturel** se caractérise par sa périodicité de retour, son occurrence, par exemple : **trentennal** (1 chance sur trente de se produire dans l'année), **centennal** (1 chance sur 100) ou **exceptionnel** (lié à un quantitatif plus qu'à une probabilité).

En quantifiant l'**intensité** du phénomène (qui varie indépendamment de la période de retour de ce dernier), on obtient la notion d'**aléa**.

Un **aléa** est donc une manifestation d'un phénomène naturel (inondation, mouvement de terrain, séisme, avalanche...) ou anthropique d'occurrence et d'intensité données.

Actuellement, la collectivité possède une base de données pour les communes du département des Hautes-Alpes (14 des 16 communes composant l'intercommunalité), pour le phénomène centennal. Le STePRIM d'intention permettra d'acquérir des données pour les phénomènes fréquents et exceptionnels ainsi que pour l'aléa centennal dans les Alpes de Haute-Provence mais également de préciser les données quant à leurs cohérences graphiques et techniques.

Fiche action FA1.1: « Complément de connaissance sur les aléas »

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des connaissances de la collectivité. En orange, on trouve celles existantes. En blanc, celles à acquérir et à compléter dans le cadre du STePRiM d'intention.

NB : La cartographie des données centennales n'existe pas à ce jour pour les communes de Piégut et Venterol

ALEAS									
	PHENOMENE FREQUENT			PHENO	PHENOMENE CENTENNAL		PHENOMENE EXCEPTIONNEL		
	Existence données	Cohérence graphique	Cohérence technique	Existence données	Cohérence graphique	Cohérence technique	Existence données	Cohérence graphique	Cohérence technique
Torrentiel	Non	A réaliser	A réaliser	Oui	ОК	A valider	Oui	ОК	ОК
Erosion torrentielle	Non	A réaliser	A réaliser	Non	A réaliser	A réaliser	Non	A réaliser	A réaliser
Inondation	Non	A réaliser	A réaliser	Oui	ОК	A valider	Oui	ОК	ОК
Avalanche	Non	A réaliser	A réaliser	Oui	A valider	A valider	Non	A réaliser	A réaliser
Chute de bloc	Non	A réaliser	A réaliser	Oui	A valider	A valider	Non	A réaliser	A réaliser
	PHENOMENE CENTENNAL								
	Existence des données			Cohérence graphique		Cohérence technique			
Glissement	Oui		A valider		A valider				

Figure 20 : Tableau de synthèse des connaissances en matière d'aléas.

Sur le département des Hautes-Alpes

Une base de données des aléas centennaux (pour l'ensemble des phénomènes : ...) existe et a fait l'objet d'un porter à connaissance de l'État à destination des communes.

L'objectif est que la base de données soit partagée entre les services de l'État et les territoires et en constante amélioration. C'est-à-dire que chaque nouvelle étude viendra consolider cette base, après validation par les services de l'Etat.

Elle intègre les études d'aléas issues des PPR (Plan de Prévention des Risques) ainsi que les études d'aléas produites par l'État dans le cadre de cartographies informatives pour les communes non couvertes par un PPR. Ces données de référence seront utilisées / valorisées par le territoire dans le cadre du STePRiM d'intention.

Un travail est actuellement en cours, sous maîtrise d'ouvrage de la DDT, pour améliorer la cohérence et la précision des données concernant les aléas inondation et torrentiel à l'échelle départementale. La donnée consolidée sera prise en compte par le territoire dans le cadre du STePRiM d'intention.

Sur le département des Alpes de Hautes-Provence

Actuellement, aucune donnée n'existe pour les communes de Venterol et de Piégut.

Des études de qualification et localisation des aléas centennaux ont été lancées par la DDT04 dans le but, à terme, de couvrir l'ensemble du territoire. Venterol et Piégut font parties des communes prioritaires pour ces études. (Échéance : courant 2020). La connaissance produite sera prise en compte par le territoire dans le cadre du STePRIM d'intention.

Le territoire Serre-Ponçon Val d'Avance est concerné par les phénomènes suivants :

- Crue torrentielle
- Inondation
- Avalanche
- Erosion torrentielle
- Chute de blocs
- Glissement

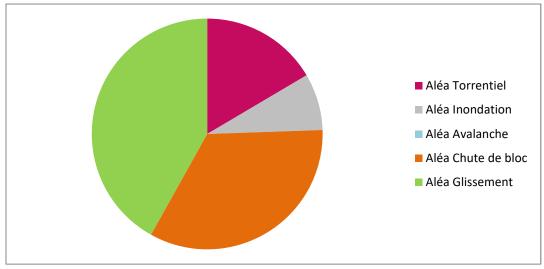


Figure 21: Répartition par type d'aléas existants sur le territoire à ce jour pour un phénomène centennal.

Mais également par les phénomènes suivants :

- Reprise de l'érosion superficielle en cas d'incendie de forêt
- Sismicité

Ces derniers seront abordés d'une manière différente dans la mesure où s'ils ne constituent pas un risque en eux même ils peuvent par leur manifestation entrainer l'apparition d'autres phénomènes. Ils peuvent notamment induire le déclenchement de phénomènes gravitaires (érosion, chute de blocs).

Dans la suite du document, de manière à faire la synthèse plus précise des connaissances à disposition de la collectivité, il est proposé de traiter indépendamment chacun des aléas en le détaillant de la manière suivante : localisation et caractérisation d'une part et historique des évènements importants d'autre part.

2.2. Crue Torrentielle

Localisation et caractérisation

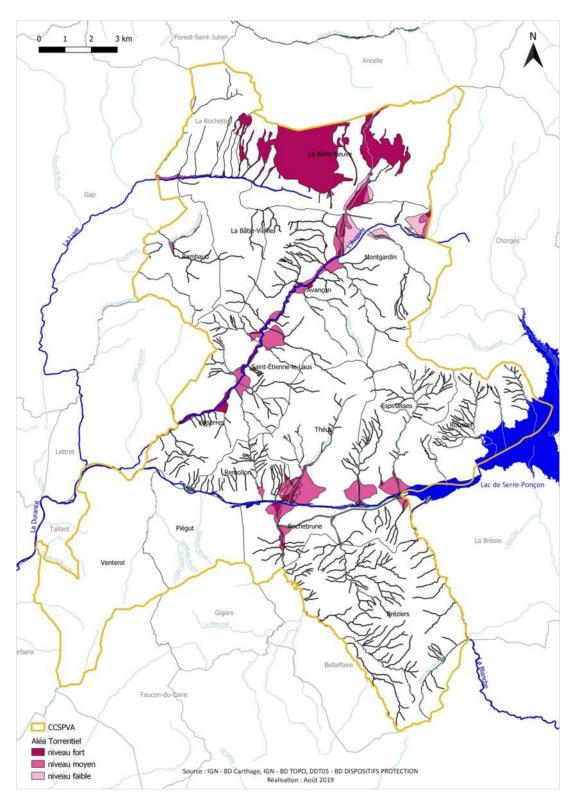


Figure 22 : Carte de l'aléa centennal torrentiel

NB : La cartographie des données centennales n'existe pas à ce jour pour les communes de Piégut et Venterol

L'aléa torrentiel, tout comme l'aléa inondation est celui pour lequel la collectivité dispose du plus de données. En effet, le transfert de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018 a imposé la mise en œuvre de divers diagnostics de territoire et notamment le toilettage de cette couche.

Historique des évènements importants

Sur la base de données du RTM de l'ONF05, entre 1728 et 2018, 169 évènements ont été recensés pour le phénomène de crue torrentielle.

Crues du Devezet : coupure d'un axe majeur, la RN 94





Figure 23 : les crues de 1987 et de 2005



Figure 24 : la crue de 2013

A noter : 3 arrêtés de Catastrophe Naturelle sont recensés pour cet aléa sur le territoire :

- Arrêté de Catastrophe Naturelle du 27/09/1987, publié au Journal Officiel du 09/10/1987 pour les communes de Montgardin et de La Bâtie-Neuve sous l'intitulé « Coulée de boue » concernant le torrent du Devezet.
- Arrêté de Catastrophe Naturelle du 10/01/2011, publié au Journal Officiel du 13/01/2011 pour la commune de Rochebrune sous l'intitulé « Lave torrentielle » concernant le Ravin des Gorges.
- Arrêté de Catastrophe Naturelle du 05/05/2006, publié au Journal Officiel du 14/05/2006 pour la commune de Rousset sous l'intitulé « *Inondation et coulée de boue* ».

Erosion torrentielle

L'érosion torrentielle est un risque inhérent aux crues à transport solide. L'écoulement en crue, s'il est contraint, possède une force érosive latérale importante qui va conduire à l'élargissement du chenal. Ce phénomène peut entraîner la ruine de certains bâtiments, situés dans la bande active du torrent

Ce phénomène a un fort potentiel destructif et potentiellement un impact économique important sur les bâtiments et les infrastructures.



Figure 25 : Erosion linéaire des berges de la Durance – Crue 2008

2.3. Inondation

Localisation et caractérisation

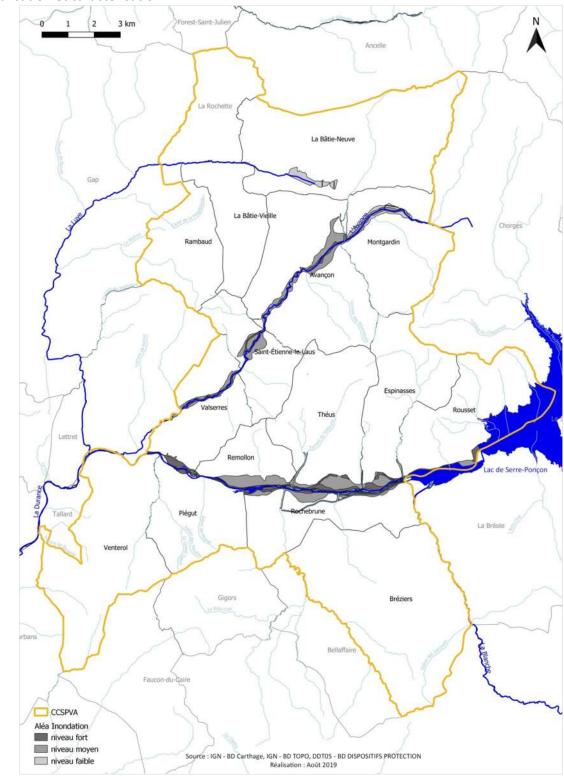


Figure 26 : Carte de l'aléa centennal inondation

NB : La cartographie des données centennales n'existe pas à ce jour pour les communes de Piégut et Venterol

Historique des évènements importants

Sur la base de données du RTM de l'ONF05, entre 1358 et 2018, 88 évènements ont été recensés pour le phénomène d'inondation. Il est important de noter sur ces 88 évènements 25 d'entre eux sont liés à la Durance. Cette rivière torrentielle meurtrière a été maîtrise grâce à la construction du barrage de Serre-Ponçon. 4 ont tout de même eu lieu post construction du barrage (1993-1994-2000 et 2008) et sont liés à une « mauvaise » gestion de la cote d'eau de l'ouvrage. La crue de 2008 ayant emporté les 3 Lacs, base de loisir située dans la zone de régulation de la Durance en cas de crue.





Figure 27 : Crue de la Durance 2008

A noter : 1 arrêtés de Catastrophe Naturelle est recensé pour cet aléa sur le territoire :

- Arrêté de Catastrophe Naturelle du 26/05/2008, publié au Journal Officiel du 05/07/2008 pour les communes de Piegut, Venterol et Rochebrune sous l'intitulé « *Inondation et/ou coulée de boue* » concernant la Durance.

2.4. Avalanche

Localisation et caractérisation

Actuellement, aucun phénomène centennal n'est cartographié sur le territoire de la communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

Si des avalanches sont susceptibles de se produire sur la face sud-ouest du Piolit (deux évènements recensés sur la base de données évènements du RTM de l'ONF), ce phénomène se situe en haute altitude et n'impacte pas d'enjeux majeurs (humains ou économiques). Cependant, il semble pertinent, dans le cadre du STePRiM d'intention, d'étudier la possibilité d'occurrences de phénomènes exceptionnels sur le territoire, pour le massif du Piolit.



Figure 28: Le massif du Piolit, au-dessus de la commune de La Bâtie-Neuve – février 2014

Historique des évènements importants

Deux évènements sont référencés sur la base de données évènements du service RTM de l'ONF: 1 avalanche d'intensité inconnue durant l'hiver 1989/1990, au départ de la commune de La Bâtie-Neuve, 2100m d'altitude, arrivée sur la commune d'Ancelle (hors du périmètre d'étude) à 1500m. La route forestière a été coupée. Pas d'autre enjeu concerné.

1 avalanche d'intensité inconnue survenue le 29 janvier 1816, au départ de la commune de La Bâtie-Neuve, au départ de la montagne en forêt domaniale du Sapet.

2.5. Chute de blocs

Localisation et caractérisation

Les informations disponibles à ce jour indiquent que le phénomène de chutes de blocs est principalement situé au sud du territoire.

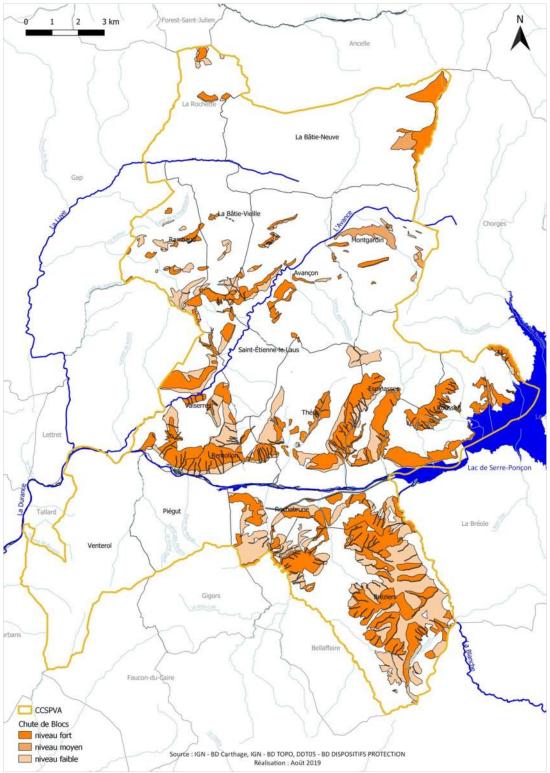


Figure 29 : Carte de l'aléa centennal chute de Bloc

NB : La cartographie des données centennales n'existe pas à ce jour pour les communes de Piégut et Venterol

Historique des évènements importants

La BD RTM événements recense 8 événements de chutes de blocs et d'éboulements. Souvent, le facteur déclenchant d'un évènement est un épisode de pluies intenses.

La commune recensant le plus d'événements est Espinasses (5 événements).

Les dégâts déplorés sont souvent matériels et endommagent des habitations ou des chemins d'accès. L'événement de Théus en mars 1850 cause le décès de trois personnes.

Pour autant, de nombreux évènements ne sont pas connus de la BD RTM. Il est intéressant de noter les nombreuses traces en pied de versant de blocs présents dans les champs et issus de ces versants.





Figure 30 : Chute de bloc sur le village d'Espinasses et sur la route départementale RD900b à Rousset.

2.6. Glissement

Localisation et caractérisation

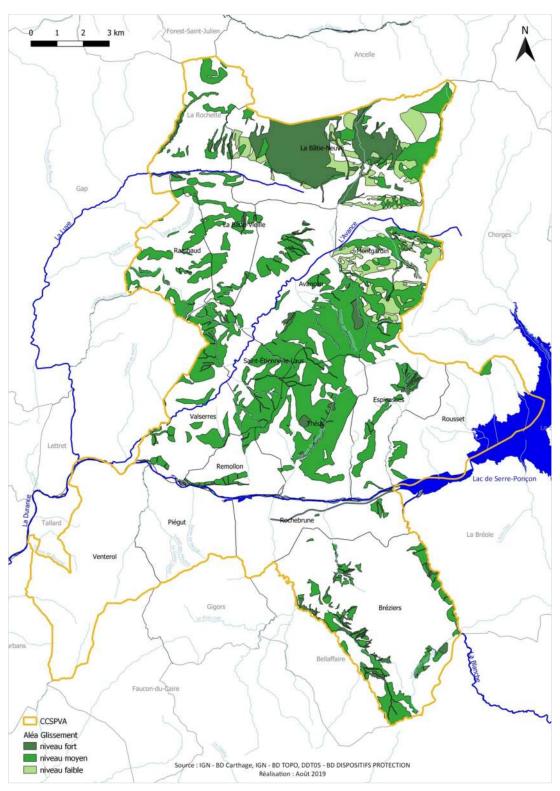


Figure 31: Carte de l'aléa centennal glissement de terrain

NB : La cartographie des données centennales n'existe pas à ce jour pour les communes de Piégut et Venterol

La cartographie des aléas centennaux nous indique la localisation et l'intensité du risque de glissement.

On note la présence de glissements importants, d'intensité forte au nord de la commune de la Batie-Neuve. Ces phénomènes englobent d'importantes zones d'enjeux, notamment les lotissements des Casses-Viverts et une partie du lotissement des Césaris (figure 40). Le zonage du PPR de la Batie-Neuve classe ces zones en rouges.

D'autres glissements sont répertoriés sur le territoire mais sont de moindre intensité ou menaçant moins d'enjeux majeurs.

Les aléas fréquents et exceptionnels ne sont pas connus. Il n'existe pas de méthodologie reconnue au niveau national pour les définir. En effet, les mouvements de terrain sont des phénomènes géologiques qui évoluent dans le temps avec des phases de mouvements lents, des phases catastrophiques ou des périodes de rémission. Il n'est pas prévu d'étudier ces deux fréquences sur le territoire dans le cadre du STePRiM d'intention.

Historique des évènements importants

La base de données RTM événement recense un glissement en septembre 2000 à la Batie-Neuve aux Carles qui endommage une route (CD614) et entraîne la rupture d'une canalisation. La cause évoquée est un épisode de pluies intense.

A Théus, un événement d'intensité moyenne, emporte un chemin en janvier 1994 et un événement d'intensité faible détruit le mur du cimetière de Piègut en 1948.

2.7. Reprise des aléas (érosion superficielle/ ravinement/ chute de blocs) suite aux incendies de forêt

Localisation et caractérisation

L'ensemble des communes du département des Hautes-Alpes sont classées en risque fort feu de forêt. Un arrêté préfectoral, portant le n° 05-2017-03-14-004, a été pris le 14/03/2017 concernant la prévention des incendies de forêt et réglementation sur l'emploi du feu dans le département des Hautes-Alpes. Considérant que les bois, forêts, plantations, reboisements, landes, maquis et garrigues du département sont particulièrement exposés aux incendies de forêt, il convient de les protéger et de pouvoir lutter efficacement contre l'incendie.

Les communes du territoire, y compris celles située dans le département des Alpes de Haute Provence sont concernées par cette problématique.

Il existe à ce jour un Plan de Massif D.F.C.I. (Défense des Forêt Contre l'Incendie) pour le massif E : AVANCE et parties des massifs D et F rattachées aux balcons du Gapençais. On note, sur la figure cidessous, que les forêts de la vallée de la Durance sont cartographiées en secteur à risque fort.

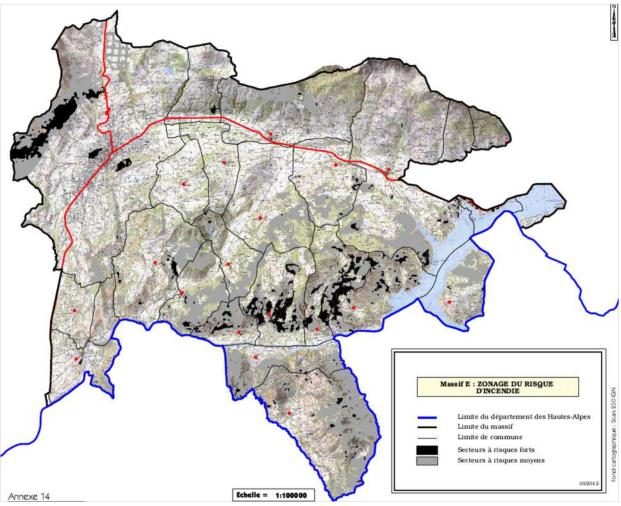


Figure 32: Extrait cartographique du Plan de Massif – zonage du risque incendie

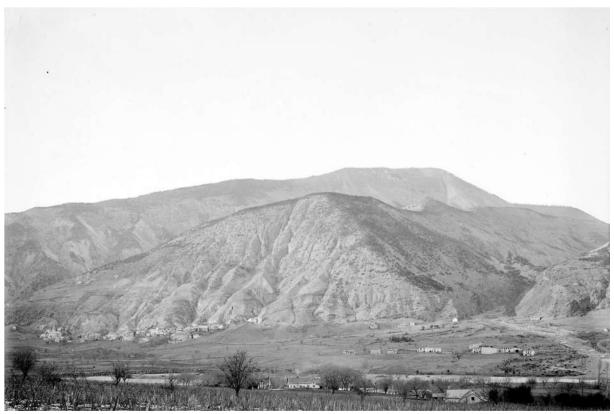


Figure 33: Vue sur le Mont-Colombis et le village d'Espinasses depuis Greolier 1911



Figure 34 : Vue sur le Mont-Colombis et le village d'Espinasses depuis Greolier 2018

Dans le but de réduire l'érosion superficielle et afin de protéger les enjeux, la vallée de la Durance a été fortement boisée à partir de la fin du XIX siècle, par les services de Restauration des Terrain de Montagne, de l'Office National des Forêts des Hautes-Alpes (RTM, ONF 05). Si les forêts actuelles n'ont pas bénéficié du classement officiel de forêt de protection par décret du conseil d'Etat (tel que le stipulent les articles R141-1 et suivants du code forestier), il n'en reste pas moins qu'elles jouent aujourd'hui un rôle primordial pour la protection des enjeux qui se sont développés dans la vallée par la stabilisation du phénomène de ravinement et plus globalement de mouvement de terrain.

Il est également important de noter que le dérèglement climatique, entraine une augmentation du danger météorologique de feux de forêt. En effet, les températures élevées favorisent l'assèchement des végétaux augmentant ainsi la quantité de combustible disponible. Ces mêmes températures réchauffent les sols rendant plus propices les départ de feux. Dans un contexte de réchauffement climatique global, le risque d'incendie n'est donc plus à négliger. D'autant plus que les zones boisées protègent aujourd'hui les villages.

Dans le rapport de la mission interministérielle « Changement climatique et extension des zones sensible aux feu de forêts » juillet 2010, il est précisé que « les territoires de montagne sont concernés et, du fait de leur morphologie particulière, nécessitent des réponses adaptées pour anticiper tant la prévention que la lutte future contre les incendie. Ces territoires, comme tous les secteurs de forte pente, imposent en outre après le passage du feu, un traitement rapide des sols pour éviter les effets de l'érosion ».

La reprise des aléas suite aux incendies de forêt est un point que la collectivité souhaite aujourd'hui aborder. Le but étant d'avoir une vision plus précise des forêts qui assurent une fonction de protection des enjeux de façon à pouvoir éventuellement cibler une action sur ces dernières en cas d'incendie.

Il s'agira de croiser les données suivantes :

- Aléas chute de blocs
- Aléas ravinement
- Forêts
- Enjeux

Puis, de partager ces résultats avec le service Défense des Forêts Contre l'Incendie de l'ONF05 dans l'idée d'établir une stratégie de gestion et protection de ces forêts.

Fiche action FA1.10 : « Complément de connaissance sur la reprise des aléas en cas de feu de forêt »

2.8. Sismicité

Le territoire est principalement soumis à un niveau 4 de sismicité sauf les communes de La Rochette (05) et Venterol (04) qui sont soumis à un risque 3. La caractérisation de ce phénomène ne fait pas partie du projet de STePRiM d'intention, aucune fiche action ne sera conduite sur ce sujet. Cependant, il doit tout de même être pris en considération comme pouvant être un facteur de déclenchement des autres aléas.

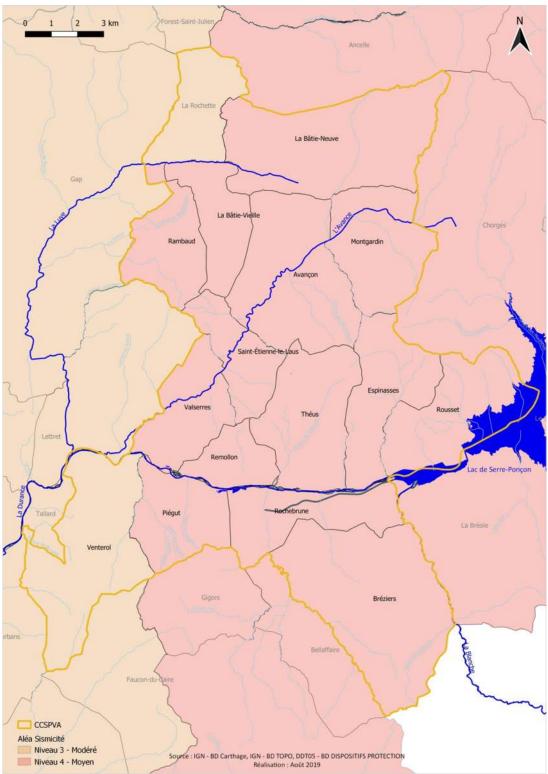


Figure 35 : Sismicité sur le territoire

3. Aléas de Montagne et changement climatique

L'augmentation de l'intensité et de la fréquence des aléas météorologiques (sécheresse, tempêtes, fortes chutes de neige, précipitations intenses...) participent au déclenchement de catastrophes naturelles (inondations, laves torrentielles, avalanches, mouvements de terrain...).

Dans les régions de montagne, on n'observe pas de tendance claire et généralisée mais on peut constater localement une intensification des événements météorologiques extrêmes voire l'apparition d'aléas nouveaux : écroulements rocheux en altitude en lien avec la dégradation du permafrost, déstabilisation des glaciers et glaciers rocheux, intensification des crues torrentielles, formation de lacs et de poches d'eau glaciaires ou augmentation des feux de forêt. On peut aussi relever des changements dans la saisonnalité et la localisation des aléas.

Il reste cependant difficile d'établir une corrélation certaine entre un événement isolé et le changement climatique (Einhorn, 2015).

Dans les Alpes du sud, l'augmentation des températures en moyenne annuelle depuis 1950 est de +1,5°C à +1,7°C (Einhorn et al., 2015). L'ampleur du réchauffement climatique futur est estimé à +2 à +4°C à la fin du XXI^e siècle par rapport à la période de référence 1960-1990, avec des variations spatiales et/ou saisonnières (Einhorn et al., 2015).

En ce qui concerne les précipitations, leur évolution est bien plus hétérogène sur le plan spatial et saisonnier. Les données de MétéoFrance ne permettent pas d'indiquer une augmentation des épisodes de précipitations extrêmes sur le Sud-Est de la France et les Alpes. Un léger déficit des précipitations automnales et estivales est cependant à attendre. De plus, en montagne, les orages sont particulièrement à prendre en considération, notamment pour l'anticipation des phénomènes de crues torrentielles.

Les effets sur les risques naturels

Les rivières à régime nival et glaciaire connaissent une augmentation de leur débit et une évolution de leur saisonnalité avec une fonte plus précoce et plus longue (Bard et al., 2012).

Le réchauffement estival et les effets convectifs qui entraînent des orages réguliers tendent à provoquer une augmentation de la fréquence des laves torrentielles. Leurs zones de départ ont tendance à être de plus en plus hautes en altitude.

Les fortes précipitations induisent aussi des effets sur les glissements de terrain superficiels. En revanche, les glissements de terrains profonds ne semblent pas être corrélés avec les conditions météorologiques.

Une fiche action est prévue dans le cadre de l'appel à projet :

Fiche action FA1.9 : « Animation d'une réflexion autour de la culture du risque vers une résilience du territoire en matière de risques naturel»

4. Recensement des enjeux et dispositifs de protection existants

4.1. Enjeux

La collectivité dispose d'une première base de données enjeux, fournie par la DDT05 qui inclut 25 types d'enjeux répartis selon 6 grandes catégories :

- Enjeux humains
 - ✓ Habitations individuelles et collectives, commerces, ERP, campings, bases de loisirs, stades, parkings;
- Enjeux alimentation en eau
 - ✓ Captages d'alimentation en eau potable, canaux ;
- Enjeux alimentation électrique
 - ✓ Pylônes, transformateurs ;
- Enjeux routiers
 - ✓ Routes, ponts;
- Enjeux agricoles
 - ✓ Surfaces cultivées, surfaces irriguées, serres, bâtiments agricole, bâtiments d'élevage;
- Enjeux déchets
 - ✓ Déchèterie, STEP

Une vérification et une actualisation de cette dernière sont cependant nécessaires. Elles seront réalisées notamment par la rencontre avec les mairies composant le territoire. Ces dernières, compétentes en matière d'urbanisme et proche de leurs administrés, sont le plus à même de fournir des informations à jour en termes de structures bâties, ou non.

Un croisement avec l'orthophoto 2018 permettra également d'affiner la base de données. En fonction des caractéristiques du territoire, d'autre type d'enjeux pourront être intégrés.

Cette mission sera réalisée en interne, par l'animateur du STePRiM.

Fiche action FA1.2 : « Préciser les enjeux sur le territoire »

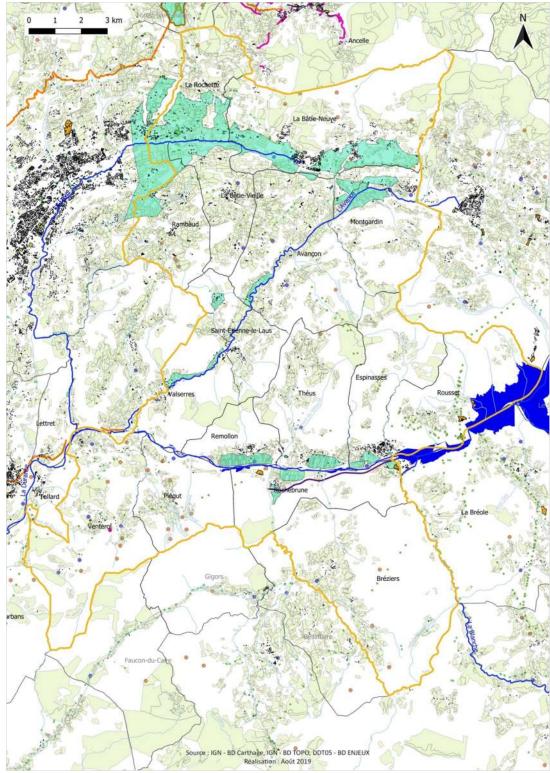


Figure 36: La cartographie générale des enjeux répertoriés sur le territoire.

4.2. Urbanisme

Actuellement 10 communes sont couvertes par un Plan Local d'Urbanisme, deux possèdent une carte communale et les 4 dernières sont sous le régime du Règlement National d'Urbanisme, par choix ou lié à la caducité des Plan d'Occupation des Sol (POS)

Communes	PLU	Carte Communale	RNU
Avançon		X	
La Bâtie-Neuve	X		
La Bâtie-Vieille	X		
Bréziers		X	
Espinasses			X
Montgardin	Χ		
Piégut			Χ
La Rochette	Χ		
Rambaud	Χ		
Remollon	Χ		
Rochebrune			Χ
Rousset	Χ		
Saint-Etienne-le-Laus	Χ		
Théus	X		
Valserres	X		
Venterol			X

Figure 37: Tableau récapitulatif des documents d'urbanisme sur le territoire

De plus, deux des seize communes possèdent un Plan de Prévention des Risques Naturels. Les douze autres, des Hautes-Alpes, sont couvertes par des cartes d'aléas centennaux. Les deux dernières, situées dans les Alpes de Hautes Provence n'ont actuellement pas de cartographie formalisées et une mission d'actualisation des données sur les aléas centennaux est en cours.

Afin de sensibiliser les élus locaux à la prise en compte du risque dans l'urbanisme, deux actions seront programmées dans le cadre du présent appel à projet.

Dans un premier temps, l'animateur du STePRiM sera chargé de réaliser des cartes par communes mettant en évidence le croisement des zones urbanisées et des zones à urbaniser avec la couche aléas actualisé dans le cadre du STePRiM.



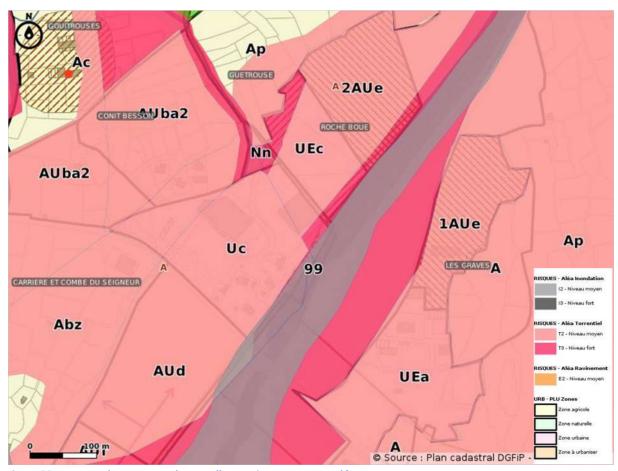


Figure 38: Zoom sur la commune de Remollon, croisement PLU et aléas

Dans un second temps, il sera en charge de rechercher, pas différents biais, des informations concernant le traitement des eaux pluviales et les systèmes d'assainissement existants. En effet, force est de constater que nos communes se développent et s'urbanisent, sans traiter pour autant la question des eaux pluviales. Or ces dernières jouent un rôle prépondérant dans l'aggravation de certains phénomènes : glissement, érosion, crue torrentielles et inondation.

Par la même occasion, il semble pertinent pour la collectivité d'étudier les systèmes d'assainissement collectifs en place sur le territoire, de les croiser avec la base de données aléas actualisée afin de fournir au service concerné ces informations et les aiguiller dans les futurs choix d'implantation.

Fiche Action FA4.2 : « Aléas et facteurs d'accroissement du risque liés à l'urbanisation » Fiche action FA1.9 : « Animation d'une réflexion autour de la culture du risque vers une résilience du territoire en matière de risques naturel»

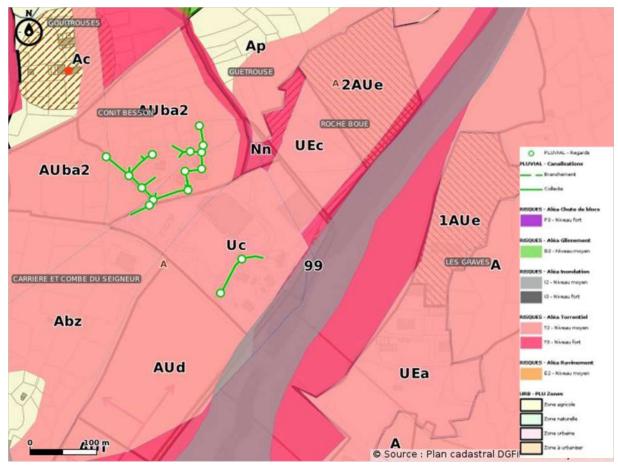


Figure 39: Zoom sur le croisement des couches aléas, urbanisme et réseau d'eaux pluviales

4.3. Dispositifs de protection

Avec le transfert de la compétence GEMAPI en janvier 2018, la communauté de communes a fait réaliser par le service RTM05 un inventaire et diagnostic des ouvrages présents dans et en bordure des cours d'eau. La base de données pour les ouvrages de protection contre les inondations et crues torrentielles est récente et à jour.

Une mission complémentaire a également été confiée concernant la définition des dispositifs de protection existants (ensemble des ouvrages participants à la protection d'une même zone d'enjeux) et des potentiels systèmes d'endiguement au sens du décret du 12 mai 2015.

A ce jour, ce sont 77 ouvrages et 18 dispositifs de protection qui ont ainsi été inventoriés pour les aléas inondation et crues torrentielles.

Concernant les dispositifs de protection contre les autres aléas, le seul répertorié à ce jour (inventaire datant de 2015) est un ouvrage sur la commune de Rousset servant à la protection d'une zone urbanisée de l'aléa chute de bloc. L'animateur aura pour but de collecter des informations concernant les autres ouvrages de protection situés sur le territoire afin de compléter l'inventaire.

Fiche Action FA1.3: « Inventaire et diagnostic des ouvrages de protection »





Figure 40 : Filets pare bloc à Rousset et barrage sur le torrent du Dévezet

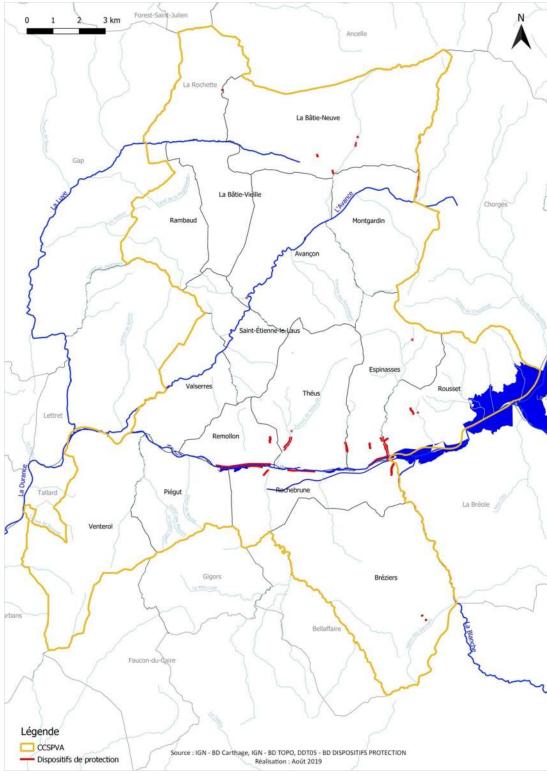


Figure 41: Cartographie des ouvrages de protection inondation/ crues torrentielles

5. Croisement aléa/enjeux

Il est relativement aisé de croiser des bases de données à jour afin d'obtenir des notions de risques, puis de faire tourner des outils pour en vérifier la pertinence économique. Mais l'enjeu véritable du STePRiM d'intention n'est pas là. Il réside dans la sensibilisation des acteurs locaux et la mise en place d'une veritable concertation afin de définir une stratégie de gestion des risques partagée et pertinente se déclinant en un programme d'actions opérationnel, complet et réaliste.

5.1. Croisement aléas/enjeux : 3 visions complémentaires

C'est par les notions de risques et de connaissance de territoire que la concertation est engagée. Elle est transversale tout au long du programme STePRiM d'intention. Les trois visions, ressentie, analytique et économique, ont pour objectif d'aboutir à la meilleure définition d'un programme complet pour le territoire. Elle se décline en trois grandes étapes détaillées si dessous :

Vision ressentie du territoire par les acteurs locaux

L'approche proposée a pour but de guider les acteurs locaux vers une appropriation locale de la démarche de gestion intégrée des risques naturels en tant qu'élément à part entière d'un projet de territoire.

Ce diagnostic du territoire a pour but d'exprimer une vision politique partagée à moyen terme de la vulnérabilité et de la résilience perçue sur le territoire. Il s'agira de dresser un diagnostic stratégique, sur dire d'acteurs locaux, visant une autoévaluation de la vulnérabilité du territoire pour finalement faire émerger collectivement :

- ❖ Dans un premier temps, une vision ressentie du risque sur le territoire
- Dans un second temps, une réflexion sur ses capacités de résilience.

Fiche action FA1.4: « Animation d'une réflexion technique sur les risques naturels avec les acteurs locaux »

Fiche action FA1.9 : « Animation d'une réflexion autour de la culture du risque vers une résilience du territoire en matière de risques naturel»

Dans le cadre du STePRiM d'intention, ces fiches actions seront menées en 3 phases :

- Présentation générale de l'exercice à mener,
- Phase de concertation en petits groupes
- Restitution des informations avec l'ensemble des acteurs.

Ces réunions seront animées par une personne extérieure à la collectivité. L'animateur du STePRiM d'intention sera présent sur l'ensemble de ces animations.

Elles pourront en outre, être compléter par une journée de visite de sites, durant laquelle, les acteurs locaux seront invités à visiter des ouvrages et mises en œuvre particulières dans des zones de risques du territoire.

Vision analytique | Dires d'experts

Cette étape a pour but de documenter de façon objective et scientifique le croisement des bases de données aléas et enjeux.

A partir des éléments ressortant de la vision ressentie du territoire, et sur la base de connaissances affinées, il s'agira de mettre au point une cartographie aléas/enjeux permettant d'avoir une vision fine des zones clefs du territoire.

Cette vision territoriale des différents risques naturels doit permettre de développer une stratégie du territoire et une priorisation des secteurs d'intervention. Elle sera mise en regard de la connaissance des acteurs territoriaux pour questionner les éventuelles différences.

Fiche action FA1.5 : « Croisement aléas/ enjeux et mise en évidence des secteurs de risques»

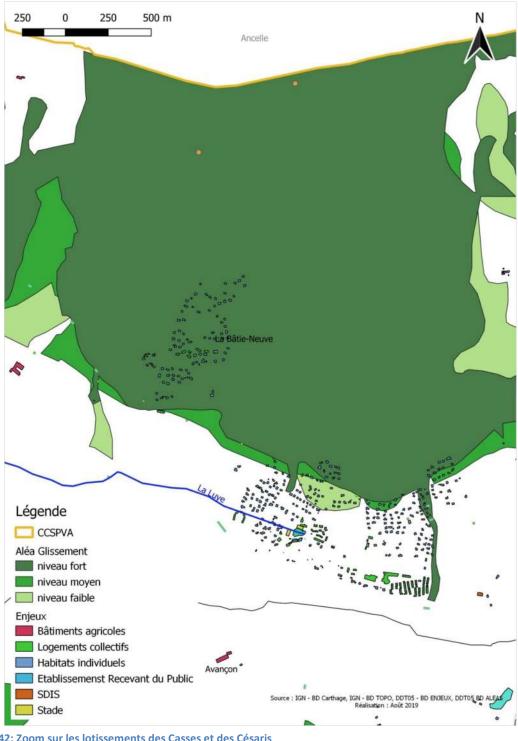


Figure 42: Zoom sur les lotissements des Casses et des Césaris

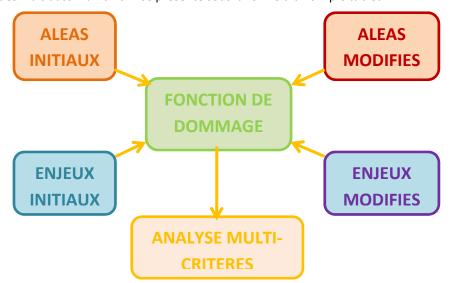
Vision économique

Les pistes d'actions, notamment de protection contre les différents aléas naturels présents sur le territoire, issues des visions ressentie et analytique seront chiffrées sommairement et leur impact en termes de protection sera évaluée. Sur cette base, il paraît intéressant de pouvoir analyser la pertinence économique des actions (vision coût / bénéfice). Cela permettra aussi d'apporter des éléments d'aide à la décision aux élus dans l'élaboration de la stratégie territoriale et du programme d'actions. C'est particulièrement important afin de pouvoir « comparer » des actions de protection contre des aléas de différente nature (exemple : torrentiel versus chute de blocs). Pour ce faire, le territoire pourra par exemple utiliser l'outil PAPAMC développé par la DDT des Hautes-Alpes dans le cadre des expérimentations PREGIPAM en 2016.

Fiche action FA5.1 : « Analyse de la pertinence économique d'actions de protection contre les aléas de montagne»

A propos de l'outil PAPAMC :

AMC pour Analyse Multicritères. Il se veut être un outil de comparaison économique à priori de toutes les actions envisagées pour alimenter la concertation et proposer une priorisation. L'outil PAPAMC a pour but de décliner l'analyse multi-critère (AMC) classique, pour vérifier la pertinence des actions au regard de critères économiques mais aussi humains. Il se présente sous la forme d'un simple tableur.



Les données d'entrée nécessaires sont :

- les couches SIG d'aléas (centennaux et/ou fréquents);
- les couches SIG d'enjeux ;
- les couches SIG d'aléas modifiées par l'action ;
- les couches SIG d'enjeux modifiées par l'action ;
- le coût d'investissement et de fonctionnement de l'action ;

Les données de sortie du logiciel sont :

- la valeur actualisée nette (VAN);
- le bénéfice annuel généré ;
- le rendement de l'action de protection ;
- le coût de l'action par habitant;
- le coût de l'action par emploi ;
- l'efficience du projet ;
- les coûts complets sur 50 ans ;
- d'autres indicateurs comme les dommages aux diverses activités économiques ou à l'environnement sont aussi calculés par PAPAMC.

5.2. Des zones prioritaires d'ores et déjà identifiées

La prise de compétence GEMAPI, au 1^{er} janvier 2018, a permis à la collectivité de se saisir du sujet « risque » par la porte d'entrée que sont les aléas crue torrentielle et inondation. Dans ce cadre, une mission d'inventaire et de diagnostic a été confiée par l'intercommunalité aux services RTM de l'ONF05. Les aléas crue torrentielle et inondation sont ceux pour lesquels la collectivité possède le plus de données, bien qu'il faille encore en acquérir.

De ce diagnostic, est issu la définition du périmètre de la compétence GEMAPI pour la communauté de communes. Ce dernier a également permis une identification de zones prioritaires où études et travaux doivent être menés. Par zones prioritaire, on entend une zone ou un aléa est bien présent et ou une série d'enjeux est également implantée (cône de déjection de torrents, urbanisation sur des exutoires naturels les condamnant ...)

Aujourd'hui, il parait opportun pour le porteur de projet de profiter du cadre du STePRiM d'intention pour mettre en place certaines actions et réaliser des études qui alimenteront la concertation autour de la définition du programme complet.

La réalisation d'un plan d'entretien de la végétation des torrents, tout comme certaines études visant à diminuer la vulnérabilité sur des enjeux doivent d'ores et déjà faire partie du programme d'intention, leur légitimité ayant été débattue et approuvée par les acteurs locaux dans le cadre de la compétence GEMAPI.

Fiche action FA5.2 : « Réalisation de l'étude de danger du système d'endiguement du torrent du Devezet et déclaration de ces dernier»

Fiche action FA5.3 : « Réalisation du plan de gestion du torrent du Saint-Pancrace» Fiche action FA5.4 : « Elaboration d'un plan d'entretien de la végétation des torrents»

Fiche action FA5.5: « Etudes des rases dans exutoires du territoire Durancien»

5.3. Etat des lieux des documents d'alertes et de leur appropriation

Le croisement des bases de données aléas et enjeux pose également la question de la gestion de la situation de crise et donc de l'existence des documents afférents ainsi que de leur appropriation par les communes. Le retour de consultation de ces dernières concernant l'existence de ces documents est matérialisé par le tableau ci-dessous

Communes	PPRn	PCS	DICRIM	PPI Serre-Ponçon
Avançon				
La Bâtie-Neuve	X	en cours		
La Bâtie-Vieille		ĺ		
Bréziers		X		
Espinasses				X
Montgardin	X	X	X	
Piégut				X
La Rochette				
Rambaud			X	
Remollon				X

Rochebrune	X	X
Rousset	X	X
Saint-Etienne-le-Laus		
Théus		X
Valserres		
Venterol	X	X

Figure 43: Tableau de synthèse des documents d'alerte et gestion de crises existants sur le territoire

Il en ressort que bon nombre d'entre elles ne possèdent pas de document. De même, à ce jour, il n'est pas possible de définir le niveau de connaissance et d'aisances des communes dans la maîtrise et la mise en œuvre de ces documents. Le STePRiM d'intention offre l'occasion de se pencher sur cette thématique via une fiche action dédiée, qui sera confiée à un prestataire externe.

Fiche action FA3.1: « Création d'un guide méthodologique pour l'élaboration de PCS et de DICRIM à destination des communes»

Les communes désireuses d'aller plus loin dans la démarche et de se faire aider par ce prestataire pourront le faire lors du STePRiM complet, via une formule adaptée à leur besoin.

5.4. Communication aux usagers du territoire

Communication aux habitants

Il est essentiel, dans le cadre de cet appel à projet de diffuser l'information auprès des habitants du territoire. Bon nombre des zones de résidence et zones d'activité se situe en secteur de risque et la population est à ce jour mal informée. Force est de constater que les résidents du territoire prennent généralement conscience du risque lorsqu'un évènement se produit. L'absence d'évènement les pousse à croire que le risque n'existe pas et entraine des problématiques dans la gestion de l'environnement et des autorisations d'urbanisme par exemple. Cet appel à projet est l'occasion de mettre en place des actions de communications auprès des résidents. Elles se déclineront sous plusieurs formes et feront l'objet d'une fiche action dédiée.

Fiche Action FA1.7 : « Réalisation d'actions de communication sur les risques naturels du territoire à destination des résidents du territoire »

Communication auprès du public touristique

Située aux portes du lac de Serre-Ponçon, la communauté de communes profite d'un tourisme essentiellement estival. En effet, son relief et son altitude ne lui permettent pas d'héberger des stations de ski et l'enneigement est généralement trop faible pour proposer aux vacanciers des sorties enneigées. Des actions de communication seront mises en œuvre auprès de ce public spécifique, en lui proposant de découvrir un territoire de montagne et ses singularités, notamment en matière d'aléa; Que cela soit sous la forme de prospectus distribués dans les campings ou à l'office de tourisme ou sous forme de paysages commentés lors de sorties pédestre.

Fiche Action FA1.8 : « Réalisation d'actions de communication sur les risques naturels du territoire à destination de la population touristique »

6. Contenu et temporalité du projet « STePRiM »

6.1. Programme d'intention

La candidature au STePRiM d'intention déposée ce jour par la collectivité se propose de compléter les connaissances techniques du territoire, exposées ci-dessus.

La sensibilisation des acteurs locaux à la conscience du risque est également un volet important du programme proposé. En effet, la connaissance seule ne suffit pas à la mise en sécurité des populations. Il est primordial qu'elle soit partagée et comprise par l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, élus, prestataires etc...) afin que ces derniers se l'approprient.

La bonne réalisation de ces fiches permettra à la collectivité d'aboutir un programme d'actions cohérent, compris, priorisé et partagé.

Il est prévu de réaliser le programme d'intention sur une période de deux ans, post labellisation.

De façon à hiérarchiser les actions du STePRiM d'intention, trois ordres de priorité ont été établis : très prioritaire, prioritaire et secondaire.

Cf annexe n°7.1: Fiche Actions

Rappel des différents axes traités dans la phase d'intention :

- Axe 0 : Animation du projet STePRiM
- Axe 1 : Amélioration de la connaissance du risque
- Axe 2 : Prévision et surveillance des risques naturels
- Axe 3 : Alerte et gestion de crise
- Axe 4 : Prise en compte du risque dans l'urbanisme
- Axe 5 : Actions et travaux sur les biens visant à réduire leur vulnérabilité

Les axes suivants seront quant à eux, traités dans le STePRiM complet :

- Axe 6 : Travaux de protection active
- Axe 7: Travaux de protection passive

Axe 0 : Animation		
N° fiche	Action	Coût
FA0.1	Animation et pilotage du STePRiM d'intention	77 500 €
FA0.2	Bilan du STePRiM d'intention et préparation du STePRiM complet	Inclus dans l'axe 0

	Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque		
N° fiche	Action	Coût	
FA1.1	Complément de connaissances sur les aléas	18 000 €	
FA1.2	Préciser les enjeux sur le territoire	Inclus dans l'axe 0	

FA1.3	Inventaire et diagnostic des ouvrages de protection	8 000 €
FA1.4	Animation d'une réflexion technique sur les risques naturels avec les acteurs locaux (vision subjective du risque)	8 000 €
FA1.5	Croisement aléas/enjeux et mise en évidence de secteurs de risques (vision objective)	Inclus dans l'axe 0
FA1.6	Constitution d'une liste d'actions de gestion des risques naturels en montagne	Inclus dans l'axe 0
FA1.7	Réalisation d'actions de communication sur les risques naturels du territoire à destination des résidents	28 000 €
FA1.8	Réalisation d'action de communication sur les risques naturels du territoire à destination de la population touristique	13 000 €
FA1.9	Animation d'une réflexion autour de la culture du risque vers une résilience du territoire en matière de risques naturel	6 250 €
FA1.10	Complément de connaissances sur la reprise des aléas gravitaires en cas de feu de forêt	Inclus dans l'axe 0

	Axe 2 : Prévision et surveillance des risques naturels			
N° fiche	Action	Coût		
FA2.1	Diagnostic et inventaire des dispositifs et capteurs de surveillance et d'alerte en place du territoire	Inclus dans l'axe 0		
FA2.2	Etude de la pertinence de la mise en place d'un système de surveillance et d'alerte à l'échelle de l'intercommunalité ou de portions de territoire.	Inclus dans l'axe 0		

	Axe 3 : Alerte et gestion de crise		
N° fiche	Action	Coût	
FA3.1	Création d'une méthodologie pour l'élaboration de PCS et de DICRIM à destination des communes	21 000€	

	Axe 4 : Prise en compte du risque dans l'urbanisme	
N° fiche	Action	Coût
FA4.1	Croisement des bases de données SIG urbanisme et aléas actualisées.	Inclus dans l'axe 0

FA4.2	Aléas et facteurs d'accroissement du risque liés à l'urbanisation	Inclus dans l'axe 0
-------	---	------------------------

	Axe 5 : Action et travaux sur les biens visant à réduire leur vulnérabilité			
N° fiche	Action	Coût		
FA5.1	Analyse de la pertinence économique d'actions de protection contre les aléas de montagne (vision économique)	Inclus dans l'axe 0		
FA5.2	Réalisation d'études de danger du système d'endiguement du torrent du Devezet et déclaration de ce dernier	30 000€		
FA5.3	Réalisation du plan de gestion du transport solide et des risques d'inondation du torrent du Saint Pancrace	10 000€		
FA5.4	Elaboration d'un plan d'entretien de la végétation des torrents	Inclus dans l'axe 0		
FA5.5	Etudes des Rases et Ravins sans exutoires du territoire Durancien	20 000 €		

Il est intéressant de noter que les fiches action de l'Axe5 « Actions et travaux sur les biens visant à réduire leur vulnérabilité » portent principalement sur des études concernant les aléas crues torrentielles et inondations.

Ceci s'explique notamment par la prise de compétence GEMAPI (janvier 2018) qui a permis à la collectivité de se doter d'un inventaire et d'un diagnostic de ses cours d'eau à enjeux et des ouvrages implantés sur ces derniers. L'exercice de la compétence sur les deux dernières années a permis d'établir une priorisation des actions à venir en termes de prévention des inondations. La collectivité a d'ores et déjà acté en commission GEMAPI (constituée de l'ensemble des maires du territoire) le fait que ces études soient prioritaires pour le territoire.

Dès lors, il semble pertinent de profiter de l'impulsion donnée au territoire par cet appel à projet pour amorcer ces études, dans le but de vérifier les faisabilités règlementaire, technique et financière des projets envisagés, mais également pour compléter la connaissance.

A l'issue du programme d'intention, avec le bilan de ce dernier et dans le cadre de la priorisation concertée des actions à mettre en œuvre en matière de risque naturels, ces projets pourraient voir le jour dès le lancement du STePRiM complet.

Planning prévisionnel

L'animation et les études complémentaires nécessaires afin de disposer de données complètes seront engagées dès labélisation du territoire, dans l'objectif de déposer un STePRiM opérationnel 24 mois après.

Le porteur de projet espère une labélisation début du printemps 2020, de façon à pouvoir engager le programme dès les nouvelles équipes municipales en place.

Cf annexe n° 7.2 : planning détaillé du programme d'intention

6.2. Gouvernance et concertation

Le porteur de projet

La Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance, de par son rôle d'établissement public de coopération intercommunal, mais également par le biais de ces compétences se positionne comme la structure pouvant mener à bien un tel projet. En effet, ces services sont à ce jour en charge des compétences Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, Assainissement et dispose d'un service commun d'instruction du droit de sols dont plus de la moitié de ses communes sont adhérentes (10/16). Il est également intéressant de noter que la collectivité est compétente en matière de tourisme et, d'activité de pleine nature (randonnée pédestre, équestre, VTT, canoé kayak). En ce sens, elle est gestionnaire de nombreux itinéraires, empruntant et/ou traversant des zones soumises à aléa.

Le projet STePRiM a été évoqué, puis discuté et enfin approuvé à l'unanimité par les maires de l'intercommunalité lors des commissions spécifiques à la compétence GEMAPI, donnant lieu à une délibération du conseil communautaire autorisant de manière officielle et concertée le Président à déposer le dossier de demande de labélisation.

Cf annexe n°7.3 : délibération du conseil communautaire

Mode de concertation et moyens envisagés

Le dispositif STePRiM vise à renforcer les capacités des maîtres d'ouvrage en contribuant à une dynamique locale en faveur de l'émergence de projets globaux de prévention et en développant un dispositif de gouvernance adapté.

Cette gouvernance sera assurée par la **communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance**. Il s'agit de la structure locale la plus adaptée pour élaborer et mettre en œuvre ce programme à l'échelle du territoire, notamment par son rôle de pivot entre l'échelle communale et l'échelle des institutions, mais également de par sa proximité avec les usagers du territoire ; proximité créée principalement grâce à la polyvalence de ses services.

La concertation, clef de voûte du projet sera menée tout au long du STePRiM d'intention. Par ce projet, c'est l'implication de tous les acteurs qui est recherchée. Cette dernière ne pourra s'opérer sans la concertation nécessaire à leur implication.

Fiche action FA1.4: « Animation d'une réflexion technique sur les risques naturels avec les acteurs locaux »

Fiche action FA1.9 : « Amorce d'une réflexion autour de la résilience du territoire »

Comité de pilotage (COPIL)

Le comité de pilotage est le garant de la bonne mise en œuvre du programme et de l'atteinte des objectifs fixés. Il s'assure de l'avancement des différents axes du programme et veille au maintien de sa cohérence dans les différentes étapes de sa mise en œuvre. Le comité de pilotage est chargé de suivre les indicateurs destinés à apprécier l'efficacité des actions menées. Le COPIL participe à la préparation de la programmation des différentes actions et est informé des décisions de financements.

Il est composé de l'ensemble des maires de la Communauté de communes et est présidé par son président. L'Etat, via la DDT05 et la DREAL seront également membre du comité de pilotage. Le Conseil Départemental sera représenté en tant que maître d'ouvrage.

Il se réunit au minimum une fois par an.

Comité technique (COTEC)

Le comité technique est animé par la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance. Sa composition pourra évoluer en fonction des problématiques abordées et des besoins. Il regroupera les maîtres d'ouvrage compétent en matière de risque du territoire. Il sera composé à minimum de la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance, de la DDT05, du service RTM de l'ONF05, du Conseil Départemental des Hautes-Alpes, du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) et du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement du lac de Serre-Ponçon (SMADESEP). Il se réunit au minimum deux fois par an.

Partenaires et acteurs associés

Ce projet associera plusieurs acteurs qui ont des compétences et des missions dans la gestion des risques naturels :

- Les 16 communes de la communauté de communes Serre-Ponçon val d'Avance. Les communes ont un rôle prépondérant dans la gestion des risques naturels notamment de par les pouvoirs de police du maire mais également pour leur proximité avec les administrés.
- ❖ Le Service RTM des Hautes Alpes, premier expert sollicité pour son avis technique dans la gestion des risques, par les différentes autorités : le préfet, en situation de crise, mais également les collectivités locales dans la prévention, l'alerte et la protection. Il entretient des relations privilégiées avec ces dernières dans le cadre de ses missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il est aussi gestionnaire des ouvrages de protection domaniaux.
- ❖ La DDT05, acteur très impliqué dans la gestion des risques, elle est à l'initiative de plusieurs outils de gestion développés sur le territoire, comme les PPRn et les cahiers de prescription de sécurité des campings. Elle a un rôle d'animation et de conseil auprès des collectivités, en plus de son rôle régalien pour mettre en place ces outils.
- **❖ La Préfecture des Hautes-Alpes**, de par le rôle politique qu'elle joue en matière de gestion de crise.
- ❖ Le Conseil Départemental des Hautes-Alpes, en tant que gestionnaire des routes est aussi un acteur incontournable de la gestion des risques. L'intervention du CD05 est permanente : déblayement des routes, entretien des ouvrages de protection, réalisation de travaux de sécurisation (purges, filets de protection, digues, pare-blocs...). C'est l'un des maîtres d'ouvrage œuvrant en matière de gestion des risques sur le territoire.
- ❖ Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD). Créé en 1976 entre les collectivités riveraines de la Basse-Durance, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance regroupe depuis 2005 la Région SUD-PACA, les 4 Départements de Vaucluse, Bouches du Rhône, Alpes de Haute-Provence et Hautes-Alpes ainsi que les Communes (49) et Communautés de Communes et d'Agglomérations (5) riveraines de la Durance entre Serre-Ponçon et le Rhône. Concessionnaire de la gestion du Domaine Public Fluvial de la Basse-Durance depuis 1982, le SMAVD œuvre essentiellement dans les domaines de l'aménagement et la gestion du lit de la Durance, de l'amélioration de la sécurité et de la protection contre les crues, de la gestion du transport solide, de la préservation et amélioration du patrimoine naturel et de la maitrise des différents usages.

- ❖ Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement du lac de Serre-Ponçon (SMADESEP). Créé en mai 1997 le SMADESEP est un établissement public administratif qui regroupe le Conseil Départemental des Hautes-Alpes, la communauté de communes de de Serre-Ponçon, la communauté de communes Ubaye-Serre-Ponçon et la communauté de communes Serre-Ponçon val d'Avance, via la commune de Rousset. Son objectif est de mener un développement cohérent pour un tourisme de qualité.
- ❖ La Région Provence Alpes Côte d'Azur en tant que partenaire institutionnel historique de la collectivité. Bien qu'à ce jour, la région n'a pas souhaité soutenir ses collectivités en matière de Prévention des Inondation, il semble tout de même essentiel de les associer à ce projet collectif.
- ❖ La communauté de Communes Serre-Ponçon Val D'Avance qui exerce la compétence GEMAPI depuis le 1^{er} janvier 2018 et qui s'est doté de moyens humains et financiers pour la mettre en œuvre. Elle assure la maitrise d'ouvrage d'études et de travaux relevant de la gestion des risques crues torrentielles et inondations.

Table des illustrations

Figure 1 : La communauté de communes au sein des départements des Hautes-Alpes (05) et des Alpes de	
Hautes Provence (04)	
Figure 2 : La topographie du territoire	6
Figure 3 : géologie simplifiée du territoire de l'Avance – source : géol-alp.com	7
Figure 4: L'extrémité nord-ouest du Dôme de Remollon et la ville Gap vue d'avion, du nord-est, depuis l'ap du Petit Larra - Source : inspiré de Maurice Gidon, geol-alp.com	
Figure 5 : Le Dôme de Remollon et ses abords : vue générale depuis le N-NE - Source : Maurice Gidon, geo	
alp.com	
 Figure 6 : Le réseau hydrographique du territoire – Source : Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée d	
Durance	
Figure 7 : L'avance et ses affluents	
Figure 8 : La Durance et ses affluents	
Figure 9 : Les Demoiselles Coiffées du Vallauria	
Figure 10: Le Lac de Serre-Ponçon Vue depuis Rousset sur le Grand Morgon	
Figure 11: Carte des zones Natura 2000 du territoire	
Figure 12 : Carte des Espaces Naturels Sensibles du territoire	
Figure 13: Carte des ZNIEFF de type I et II du territoire	
Figure 14: Carte des zones humides du territoire	
Figure 15: L'astragale queue de renard et le papillon Isabelle de France	
Figure 16: La tour de la Bâtie-Vieille et le Lavoir d'Avançon	
Figure 17: La répartition du petit patrimoine sur le territoire	
Figure 18: Vue sur le barrage de Serre-Ponçon et son bassin de compensation, implantés sur la commune	
Rousset	
Figure 19 : Le sanctuaire, au cœur de son amphithéâtre naturel	
Figure 20 : Tableau de synthèse des connaissances en matière d'aléas.	
Figure 21 : Répartition par type d'aléas existants sur le territoire à ce jour pour un phénomène centennal.	
Figure 22 : Carte de l'aléa centennal torrentiel	
Figure 23 : les crues de 1987 et de 2005	
Figure 24 : la crue de 2013	
Figure 25 : Erosion linéaire des berges de la Durance – Crue 2008	
Figure 26 : Carte de l'aléa centennal inondation	
Figure 27 : Crue de la Durance 2008	
Figure 28: Le massif du Piolit, au-dessus de la commune de La Bâtie-Neuve – février 2014	
Figure 29 : Carte de l'aléa centennal chute de Bloc	
igure 30 : Chute de bloc sur le village d'Espinasses et sur la route départementale RD900b à Rousset	
Figure 31: Carte de l'aléa centennal glissement de terrain	
Figure 32: Extrait cartographique du Plan de Massif – zonage du risque incendie	
Figure 33: Vue sur le Mont-Colombis et le village d'Espinasses depuis Greolier 1911	
Figure 34 : Vue sur le Mont-Colombis et le village d'Espinasses depuis Greolier 2018	
Figure 35 : Sismicité sur le territoire	41
Figure 36: La cartographie générale des enjeux répertoriés sur le territoire	44
Figure 37: Tableau récapitulatif des documents d'urbanisme sur le territoire	45
Figure 38: Zoom sur la commune de Remollon, croisement PLU et aléas	46
Figure 39: Zoom sur le croisement des couches aléas, urbanisme et réseau d'eaux pluviales	47
Figure 40 : Filets pare bloc à Rousset et barrage sur le torrent du Dévezet	48
Figure 41: Cartographie des ouvrages de protection inondation/ crues torrentielles	
Figure 42: Zoom sur les lotissements des Casses et des Césaris	51
igure 43 : Tableau de synthèse des documents d'alerte et gestion de crises existants sur le territoire	54

7. Annexes

- 7.1: Fiches actions
- 7.2 : Planning détaillé du programme d'intention
- 7.3 : Délibération du conseil communautaire